eR.
Seminaire de Saint-Germain de Rimouski

3 1761 04426 2368

SEMINAIRE

— DE —

SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

QUEL EST LE VÉRITABLE FONDATEUR DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI?

RIMOUSKI:
IMPRIMERIE-GÉNÉRALE F.-X. LÉTOURNEAU.

1902.

LE
3
R566S4
1902
c. 1
ROBA

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sminairedesain00rimouoft

SEMINAIRE

— DE —

SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

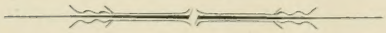

QUEL EST LE VÉRITABLE FONDATEUR DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI?

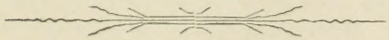

RIMOUSKI:
IMPRIMERIE-GÉNÉRALE F.-X. LÉTOURNEAU.

1902.

PREFACE

L'auteur des pages qui vont suivre a vécu à Rimouski depuis 1854 jusqu'à 1873, si l'on excepte quelques années d'absence. Dans son enfance, il fréquenta à Rimouski même l'école du village, — puis le Collège industriel, — puis le Séminaire classique ouvert en 1862 où il demeura près de dix ans, d'abord comme élève et ensuite comme professeur. Il est donc témoin de la plupart des faits qu'il expose. En 1866, il commença l'étude de cette question : Quel est le fondateur du Séminaire de Rimouski ? suivit avec intérêt les polémiques qui surgirent sur ce point, lut attentivement au sujet du fondateur les essais de Mgr Bossé, de M. le Grand Vicaire Mailloux, de M. James Smith, et la brochure signée Félix, ainsi que les documents publics qui s'y rapportent. Plus tard, il acquit par testament les archives (outre les appendices) sur le Séminaire, écrites pour ainsi dire au jour le jour, qui se composent en grande partie de lettres et résolutions, et relatent les évènements au fur et à mesure qu'ils se déroulent. A lire ces archives, on sent qu'on a voulu consigner les faits sous leur vrai jour, sans se préoccuper des conclusions que l'on pourrait en tirer dans la suite.

C'est donc avec toutes ces informations qu'il possède et conserve, que l'auteur, cédant à nombre d'instances faites pendant longtemps, a préparé ce modeste travail, fruit de réflexions qui ont occupé son esprit durant de longues années. Ayant à cœur d'exposer la vérité avant tout, quand il constatait que, dans une page, il avait fait erreur, il refondait cette page afin que les faits fussent connus dans leur réalité. A cette fin, il étudiait les opinions contraires à la sienne. Ici se présente l'occasion de remercier avec profonde gratitude M. le chanoine Sylvain de ses patientes recherches pour constater l'exactitude de plusieurs faits. Et plus d'une fois, ce Monsieur aida l'auteur à battre le fer sur l'enclume. Merci donc, encore une fois merci.

Comme dans cette thèse, on s'applique à démontrer quel est le fondateur du Séminaire classique de Rimouski tel qu'il existe

aujourd'hui, on aurait pu commencer le travail à l'année 1862. Mais on aurait avec raison reproché à l'auteur qu'il passait sous silence les faits historiques qui remontent à 1855 sur le Collège industriel ; on aurait pu lui reprocher, à tort sans doute, qu'il n'osait exposer ces évènements dans la crainte d'établir une base pouvant détruire son argumentation et sa thèse ; enfin, on aurait pu lui reprocher qu'il tronquait l'histoire, et que partant, il n'était pas de bonne foi et ne méritait pas créance. Mais ces reproches, on ne les lui fera pas. Persuadé qu'il n'y a rien à perdre à connaître la vérité : loin de là, il étudie dans un chapitre préliminaire l'histoire du Collège industriel de M. Tanguay. Puis dans le reste de son travall, il traite la question principale, après avoir répondu aux partisans de M. Lapointe.

Quel est le fondateur du Séminaire de Rimouski ? Les opinions sont nombreuses, et d'après ces opinions, on pourrait compter pour fondateurs les noms au nombre d'une demi douzaine au moins. Ainsi, on a cité Mgr. Tanguay, M. Potvin, M. Lapointe, M. Lahaye, Mgr. Baillargeon, Mgr. Langevin, et enfin les fabriciens de St-Germain de Rimouski. On peut donc désirer que la lumière se fasse : *lux illuminet chaos*, et que justice soit rendue à chacun selon ses mérites.

Il importe donc de démontrer quel est le véritable fondateur du Séminaire de Rimouski, quel est le véritable fondateur de cette *Alma Mater* d'un grand nombre d'élèves déjà, de cette *Alma Mater* appelée à fournir sa phalange d'hommes utiles à la Patrie et à la Religion.

Il est temps, ce semble, que ce fondateur soit reconnu avant que la Maison compte bientôt cinquante ans d'existence.

Tel est le but de ce présent travail ; et l'avenir dira si ce but est obtenu.

SÉMINAIRE

— DE —

SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

QUEL EST LE VÉRITABLE FONDATEUR DU SÉMINAIRE DE RIMOUSKI ?

Depuis vingt ans et plus, cette question a soulevé bien des discussions ; et les esprits se sont divisés : les uns reconnaissent pour fondateur M. G. Potvin, Ptre, les autres, Mgr. Tanguay, quelques uns, M. Lapointe, Ptre, ou même Mgr. Langevin.

Pour traiter cette question avec justice et reconnaître le mérite de chacun, il faut : 1° bien entendre la valeur du mot fondateur ; 2° distinguer entre collège industriel et séminaire classique ; puis 3° exposer le travail de ces hommes zélés qui se sont dévoués au succès de leur projet de maisons d'éducation. Et ensuite un esprit impartial verra facilement quel est le véritable fondateur du Séminaire classique de Rimouski.

FONDATEUR

QUELLE EST LA VALEUR DE CE MOT ?

Le fondateur d'un collège industriel ou d'un séminaire classique est celui qui en conçoit le projet, en dresse le plan, le programme et le met à exécution.

Les définitions des dictionnaires corroborent cet énoncé. Mgr. Paul Guérin dans son dictionnaire, au mot fonder employé au figuré, dit : « C'est créer, instituer ». C'est aussi l'enseignement de Bescherelle et même de Larousse. Or, pour créer une œuvre, il faut en avoir l'idée, en concevoir le projet, et pour instituer cette œuvre, il faut en exécuter le projet.

Ici, l'idée dominante, c'est la maison d'éducation, nous voulons dire la corporation enseignante et étudiante qui, sous l'autorité supérieure, est l'âme de cette maison, et dont le travail, travail des supérieurs, professeurs et élèves, converge vers le but d'un collège industriel ou d'un séminaire classique, si la maison appartient à l'un ou à l'autre genre. L'édifice matériel, le corps de la construction est de nécessité première, c'est vrai, mais ce n'est que l'habit qui couvre la corporation. Quand il s'agit d'une maison d'éducation, le mot *fondateur* s'entend essentiellement de celui qui donne ou applique une forme à des éléments d'où résulte une corporation d'enseignement, qui maintient cette corporation en existence, met les différents membres en action et les fait agir vers la fin proposée.

Le constructeur de l'édifice n'est pas nécessairement le fondateur d'une telle corporation, mais le fondateur peut aussi fort bien construire, faire construire ou procurer la maison, le logement, et ce travail augmente le mérite de son œuvre.

Celui qui, pour une maison d'éducation, donne ou obtient de l'argent ou une terre, s'appelle parfois *fondateur* ou mieux bienfaiteur, mais donner ou obtenir de l'argent ou une terre, ce n'est pas créer ou instituer une corporation d'enseignement, ce n'est pas la mettre

en opération, ni la faire agir vers sa fin. C'est simplement lui faire du bien, ce qui est déjà beaucoup. Et ce bienfait n'implique pas le mérite de vrai fondateur qui organise et soutient l'existence d'une maison.

Enfin fonder, ce n'est pas créer les éléments qui forment partie d'une œuvre. En fait de travail humain, les éléments préexistent toujours — c'est plutôt donner une forme nouvelle à des éléments préexistants, — et cette forme nouvelle détermine une œuvre qui peut prendre le nom de collège industriel ou de séminaire classique, selon le but du fondateur.

Ainsi en 1855, M. Tanguay alors curé de la paroisse de Rimouski, a voulu donner une forme nouvelle à l'école du village de Rimouski. Cette école tenue en 1855, par les instituteurs, MM. Cyrille Tanguay et Hubert Catellier, fut ouverte en 1830 par M. Jean-Baptiste Saint-Pierre, et en 1832 commença de recevoir une allocation du gouvernement. En procurant à cette école un nouveau domicile dans une maison appartenant à Mme Hector Crawley, il l'appela Collège industriel pour réaliser un programme d'études qu'il avait en projet, comme nous le verrons plus loin. Celui qui écrit ces lignes fréquentait alors cette école du village et continua à la fréquenter dès l'ouverture de ses classes sous son nouveau nom : Collège industriel. L'auteur de la brochure sur la Fondation du Collège de Rimouski et qui signe Félix dit que MM. Cyrille Tanguay et Hubert Catellier en furent les premiers professeurs. Ils continuaient à enseigner leurs propres élèves : c'était l'école du village persévérant sous une autre forme ou sous un autre nom. Le mérite du nouveau nom et du nouveau programme en projet revient à M. Tanguay

qui ne refuse pas le titre de Fondateur du Collège industriel avec les mêmes instituteurs, les mêmes élèves de la même école No 3 du village de Rimouski et qui était en même temps l'école élémentaire.

Ainsi, fonder une maison d'éducation dans le sens de la créer, ce n'est pas en construire l'édifice, ni la doter d'une terre, ni lui assurer un octroi annuel même nécessaire à son existence, mais c'est donner une forme nouvelle à des éléments préexistants, c'est faire converger le travail d'un corps de professeurs et d'élèves à réaliser un programme d'études qui détermine l'existence d'un collège industriel ou d'un séminaire classique. Et pour en être le fondateur, il faut en *concevoir le projet, le programme et le mettre à exécution.* Telle est, nous en sommes convaincus, la valeur essentielle que comporte le mot fondateur.

SÉMINAIRE CLASSIQUE ET COLLÈGE INDUSTRIEL

Voilà deux formes de maisons d'éducation qu'il est important de ne point confondre, de ne point prendre l'une pour l'autre, car ces deux formes diffèrent essentiellement dans leurs buts et leurs programmes d'études. Et ces deux formes peuvent se succéder l'une à l'autre du moment que le but et le programme sont changés, les éléments de l'une pouvant même devenir partie de l'autre—la deuxième forme pouvant être aussi l'œuvre non du fondateur de la première maison, —mais d'un autre qui y consacre toutes ses énergies, tout son travail, toutes ses ressources et à qui revient véritablement le mérite de la fondation.

Ceci bien compris, demandons-nous quel est le but d'un séminaire classique et quel était le but du Collège industriel de Rimouski.

Le but premier d'un séminaire classique en Canada, c'est d'instruire des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Pour ceux qui n'embrassent pas cet état, leur culture intellectuelle après leur cours d'études, les dispose merveilleusement bien à étudier le droit ou la médecine, ou à se livrer au commerce.

On le sait, le cours classique comporte l'étude du latin, du grec, de la littérature, de l'histoire, de la philosophie, etc., en un mot les hautes sciences.

Faire des prêtres, tel était le but premier de celui qui a fondé le Séminaire classique de Rimouski.

Maintenant, que voulait M. Tanguay par son projet de Collège industriel à Rimouski.

Il nous le dit lui-même dans sa lettre du 24 décembre 1854 à Mgr. Turgeon, Archevêque de Québec, où on lit : « La paroisse de St-Germain (de Ri-« mouski)...a pris l'initiative avec l'espoir de possé-« der bientôt un établissement où les jeunes gens du « comté, après un cours préliminaire, pourront suivre « des cours pratiques de commerce, d'agriculture, de « mécanique, le système qu'elle se propose d'intro-« duire différera *essentiellement* des cours suivis dans « nos maisons de haute éducation.»

En conséquence, selon le programme d'études de M. Tanguay, ce ne sera pas un séminaire classique pour préparer des jeunes gens à l'état ecclésiastique, mais ce sera un collège industriel ne devant être qu'une école des arts et métiers, avec un cours de cinq ans pour permettre aux étudiants de se livrer au commerce, à l'agriculture, aux arts mécaniques ou à la navigation. « Quant aux élèves qui voudront « suivre un cours littéraire après le cours préliminaire

« du Collège industriel, ils trouveront des maisons « déjà fondées pour y atteindre leur but.»

C'est ainsi que M. Tanguay nous fait comprendre le programme d'études pour son Collège industriel en vue.

C'est encore ainsi que le comprenait Mgr. l'Archevêque de Québec dans sa lettre à M. Tanguay en date du 7 février 1854, en lui disant : « Quant à votre « Collège Industriel. . . .l'instruction qu'on se propose « d'y donner convient mieux pour la masse de la po- « pulation que notre instruction collégiale qui doit « être réservée pour les intelligences d'élite.»

M. Tanguay veut-il par son programme instruire les jeunes gens dans un cours classique pour qu'ils embrassent l'état ecclésiastique? non, encore une fois non.

Ce n'est pas du tout le but exprimé dans sa lettre précitée du 24 décembre 1854 en faisant connaître son projet de collège industriel ; les élèves qui voudront suivre un cours littéraire avec l'étude des langues latine et grecque iront aux maisons de haute éducation.

Le projet de M. Tanguay exposé à Mgr. Turgeon est donc le projet d'un collège industriel et non celui d'un séminaire classique. Il a voulu fonder la première maison, mais la seconde n'est pas son œuvre.

On a dit que M. Tanguay en habile politique cachait son jeu, et qu'en parlant d'un collège industriel, il avait en vue un séminaire classique. Veut-on ainsi insinuer qu'en s'adressant à Mgr. Turgeon le 24 décembre 1854, M. Tanguay écrivait à son Archevêque pour le surprendre par une lettre trompeuse et mensongère? Mais ce serait une démarche indigne d'un

prêtre : c'est pourquoi nous repoussons cette supposition comme injurieuse.

M. Tanguay, eut-il l'arrière-pensée d'y préparer des prêtres, n'a pas exécuté ce projet, car durant l'époque de son Collège industriel jusqu'à son départ en 1859, le latin n'y a jamais été enseigné : impossible donc d'y avoir formé des prêtres. Il n'a donc pas fondé le cours classique.

Félix, l'auteur d'une brochure intitulée : *Le Collège de Rimouski. Qui l'a fondé ?* commet certainement une injustice en attribuant à M. Tanguay la fondation du Séminaire classique de Rimouski. En effet, le programme d'études de M. Tanguay diffère essentiellement d'un programme classique. Ce Monsieur, par son projet de collège industriel faisait voir, nous le répétons, un autre but : préparer des jeunes gens, non pour l'état ecclésiastique mais pour le commerce, l'agriculture, les arts mécaniques, la navigation.

Au reste, ce Félix est parfois fort mal renseigné, alors, la vérité est tout autre.

Ainsi, aux pages 21-22 de sa brochure, Félix fait comprendre que M. Tanguay était « professeur de « deux ou trois classes, et qu'après avoir passé les « jours dans une surveillance *incessante*, il consacra « une grande partie de ses nuits à l'ingrate tâche de « la correction des cahiers.»

Il est malheureux pour votre thèse, Félix, que vous soyez dans l'erreur, car la vérité est tout autre et la voici :

M. Tanguay, alors curé de Rimouski, avait une grande paroisse à desservir. Conséquemment le soin d'une grande paroisse suppose une grande besogne

qui devait réclamer, j'oserais dire même plus que tout son temps : aussi avait-il un vicaire pour l'aider. Or, comment un curé absorbé par les nombreuses sollicitudes d'une paroisse, peut-il faire en même temps trois classes, exercer une surveillance continuelle et passer une grande partie de ses nuits à la correction des cahiers ? C'est absolument impossible. Cela saute aux yeux.

Oui, Félix, c'est malheureux que vous présentiez à vos lecteurs de semblables erreurs.

M. Tanguay venait parfois visiter les élèves et donnait quelques explications sur les matières, mais il n'a jamais été professeur ni de trois classes, ni d'une classe, il n'y a jamais fait la surveillance de maître de salle et n'a jamais passé une partie de ses nuits à corriger les cahiers.

Encore quelques mots à Félix. A la page 5, en parlant du Collège industriel de Rimouski, il dit : « Il y avait un pensionnat, un directeur.» C'est trop forcer la note, Félix.

Un pensionnat ! En effet, deux ou trois élèves y ont pris leurs repas pendant quelque temps et une vingtaine d'autres y avaient leur dortoir seulement. Mais pour de graves raisons, les parents ont retiré leurs enfants. Voilà le superbe pensionnat de Félix où les parents ne veulent pas laisser les élèves.

Un directeur ! Le vicaire, M. Jacob Côté venait passer la nuit dans une chambre près du dortoir quand le ministère ne l'en empêchait pas. Le jour, il était à son ministère ou au presbytère à plusieurs arpents des élèves. Il lui était donc impossible de remplir au sérieux la charge de directeur.

Et en 1859, pas de directeur spécial.

Et en 1860, pas de directeur spécial.

Et en 1861, pas de directeur spécial pour l'institution de M. Tanguay.

Et Félix dit : « Il y avait un directeur. » Mais il ne dit pas toute la vérité.

Ces erreurs, Félix, ôtent beaucoup de valeur à votre brochure qui renferme une foule d'inexactitudes et qui s'applique, du commencement à la fin, à confondre l'origine d'un collège industriel avec l'origine d'un séminaire classique.

Au revoir, Félix.

Maintenant, continuons à parler du projet de Collège de M. Tanguay. Nous devons dire que ce projet n'a pas été exécuté au point de vue industriel en expectative. En effet, selon le projet, on devait y enseigner des cours pratiques de commerce, d'agriculture, de mécanique et même de navigation ! Or, depuis 1855 à 1861, durée de six ans pour cette école dite Collège industriel, il n'y a jamais eu de mécanique, ni de navigation, ni d'agriculture. Quant au cours pratique de commerce, il y avait en arithmétique l'enseignement des fractions, des règles simples et composées. Y avait-il la tenue des livres? je le crois. Cet enseignement élémentaire et de première nécessité, vouloir le décorer du beau nom de cours pratique de commerce, c'est un peu et beaucoup ridicule. Ces cours pratiques pour une école des arts et métiers étaient seulement dans l'intention ou le projet apparent, et voilà tout. Il n'y avait guère que le nom comme une inscription sur une boite à peu près vide.

On y continuait le cours de la ci-devant école élémentaire et parfois on y ajoutait d'autres matières, comme quelques notions de géométrie.

Et dans ce cours élémentaire, le succès était à peu près nul sur des matières importantes. En cela, rien d'étonnant ; c'était une coutume pour presque chaque élève d'être absent très souvent. Un témoin oculaire raconte que des élèves y étudiant en 1856 et interrogés en sa présence en 1861 sur l'arithmétique, ont fait piètre apparence. On leur demanda une question bien simple : Quelles sont les parties de l'unité ? Et pas un n'a pu répondre. Cette formidable question avait embarassé chaque élève de la classe la plus avancée de ce Collège industriel, après plusieurs années d'étude. Et pourtant ces élèves étaient très intelligents.

On avait donc en arithmétique la preuve la plus accablante d'un fiasco complet. Et sur les autres matières, les élèves étaient très faibles. Aussi l'inspecteur d'écoles, M. G. Tanguay, disait que ce collège ne valait pas une école de troisième rang. Et dans le cahier des délibérations pour l'année 1858-59, cahier tenu par le secrétaire-trésorier, cet inspecteur écrivait les remarques suivantes : « Je regrette que le No 3 (école du village ou collège) n'ait pas profité des services d'un instituteur instruit et dévoué. »

A cette époque 1859-60, le collège était réduit à un seul instituteur, M. Bégin, aidé cependant à la fin de l'année de deux de ses élèves comme assistants. (Chronique de Rimouski, page 276)

Que le Collège industriel de M. Tanguay fût alors dans la décadence d'agonie, c'était aussi le sentiment des hommes instruits de Rimouski.

« Parmi ces hommes instruits, on compte M. Jo-
« seph Magloire Hudon résidant à Rimouski depuis
« au moins 1856, avocat de la Reine et maire Ri-

« mouski, M. André-Elzéar Gauvreau, régistrateur. « Ce sont deux citoyens des plus respectables, très « sages, très prudents, pensant bien, ayant la con- « fiance publique et qui ont tout vu, tout entendu et « qui ont parlé longuement dans le temps pour l'inté- « rêt du Collège. (Voir Appendice aux archives du « Séminaire, page 4).

« Or, c'est sous l'impulsion de M. l'avocat Hudon « qu'en juillet 1864, la Corporation du Collège de « Rimouski voulant que justice soit rendue à qui de « droit déclare formellement que le Collège fondé par « le Rév. C. Tanguay *a failli*, et que la fondation du « Collège actuel est due au Rév. M. Georges Potvin, « c'est ce que veut aussi le Rév. M. Lahaye qui est « regardé comme supérieur du Collège et enfin Sa « Grandeur Mgr. de Tloa qui, dans ses correspon- « dances, dit toujours : Nouveau Collège de Ri- mouski.» (Archives du Séminaire de Rimouski, pages 66-67).

M. Tanguay avait conçu un projet de collège industriel, mais ce projet, il ne l'a pas exécuté et malheureusement il est tourné en fiasco. Et quant au fondateur : *requiescat in pace.* Et que le Seigneur le récompense de ses bons désirs, de ses louables efforts !

Et qu'au sortir de cette vie, les anges lui aient mis sur la tête une belle couronne, une couronne préférable à la vaine gloire de ce monde !

QUEL EST LE FONDATEUR DU SEMINAIRE DE RIMOUSKI ?

Nous voici à la question capitale. A beaucoup de choses, on ne peut répondre avec la précision mathématique comme deux et deux font quatre ; alors, on

répond d'une manière morale selon la commune estime des hommes.

Nous l'avons dit, fonder une maison implique deux faits : 1° en concevoir le projet, le programme ; 2° le mettre à exécution ;—c'est donner une forme voulue à des éléments préexistants, professeurs et élèves, par exemple,—leur donner la forme, l'organisation d'un séminaire classique.

Monsieur Lapointe est-il le fondateur du Séminaire actuel de Rimouski ?

Certainement non.

Mais, pourrait-on dire : M. Lapointe est le fondateur du Séminaire de Rimouski parce qu'il a fourni le local à cette maison ?

Il faut répondre encore une fois : non.

D'abord, ce local, c'est la sacristie et l'ancienne église qui existaient depuis nombre d'années. Sous l'impulsion de M. Potvin, M. Lapointe demande et obtient pour les commissaires d'écoles, la jouissance de ces édifices. Mais ce fait de M. Lapointe, ce n'est pas fonder le cours classique ou le séminaire classique.

Voyons plutôt ce qui s'est passé.

Les commissaires d'écoles avec l'assentiment de M. le curé, voulant à tout prix que M. Potvin s'occupe de l'instruction des jeunes gens, le font nommer commissaire d'écoles le 19 décembre 1861 en remplacement de M. Forgues lui-même qui venait de laisser la paroisse. De suite, M. Potvin se met à l'œuvre en visitant l'école du village dite Collège industriel. Comme le local était insuffisant, les commissaires sous la direction de M. Potvin leur pré-

sident, adressent le 12 janvier 1862 au nouveau curé M. Lapointe, une requête signée par M. Potvin lui-même, MM. Edouard Martin et André-Elzéar Gauvreau, le priant d'assembler les marguilliers anciens et nouveaux dans le but que la sacristie de l'ancienne église serve de local aux classes jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Grandeur Mgr l'Administrateur du diocèse d'en ordonner autrement.

En effet, le 12 janvier 1862 dans une assemblée de fabrique, permission est accordée aux commissaires d'écoles de tenir les classes dans la vieille sacristie. Et cela pouvait se faire parce que la nouvelle église venait d'être ouverte au culte depuis quelques jours seulement, c'est-à-dire depuis le 7 janvier.

Dans ce qui précède, on le voit, M. Lapointe était curé, c'est vrai, mais comme il était nouvellement arrivé, il agissait à la prière impulsive de M. Potvin.

Le 23 juillet 1862, Mgr de Tloa fit connaître son approbation aux résolutions des marguilliers permettant aux commissaires la jouissance de la vieille sacristie pour l'usage des classes.

Quant au projet de cession de la vieille église et de son cimetière, Sa Grandeur, (disait-elle dans la même lettre,) trouve que c'est une affaire grave et y voit de de grandes difficultés. Toutefois, après assemblée de la paroisse le 27 juillet 1862, pour cette fin, permission a été accordée à la Fabrique le 6 août suivant par M. le grand vicaire Cazeau, de céder aux commissaires la jouissance de l'ancienne église et de l'ancienne sacristie durant le bon plaisir de l'Archevêque de Québec ou de l'Administrateur du diocèse.

C'était encore le projet de M. Potvin qui se réalisait de plus en plus.

En tout cela, on ne voit pas comment la coopération zélée de M. Lapointe pour obtenir un local convenable pouvait le créer fondateur du cours ou séminaire classique.

Mais, dira-t-on encore, M. Potvin était vicaire de M. Lapointe et comme vicaire, il n'avait qu'à exécuter les ordres de son curé relativement au collège. Donc, le curé, M. Lapointe, est le fondateur de cette maison.

Réponse : M. Potvin était vicaire de M. Lapointe, c'est vrai, mais M. Potvin, le 19 décembre 1861, a été nommé commissaire d'écoles, en remplacement de M. Forgues, par Son Excellence le gouverneur général Sir Edmund Head, sur la demande des commissaires eux-mêmes. Puis, il devint leur président. Or, la charge de commissaire d'écoles relève non du pouvoir religieux mais du pouvoir civil, et c'est en qualité de commissaire président que M. Potvin de concert avec les autres commissaires gérait l'administration de l'école du village. Sans doute, il aimait à s'entendre avec le curé de la paroisse, M. Lapointe, qui avait à cœur le succès d'un collège industriel et commercial. Mais un fait certain, c'est sur l'invitation de M. Potvin que M. Lapointe a demandé aux marguilliers la cession de l'ancienne église pour un collège.

M. Potvin en sa qualité de commissaire et de président était vraiment directeur de l'école du village dite Collège industriel. Et Mgr de Tloa le confirma dans cette charge à la demande de M. Lapointe qui voulait appuyer le dévouement de ce prêtre zélé.

Autres faits certains. « M. Lapointe s'est reposé entièrement sur M. Potvin pour réparer l'ancienne

église, ouvrir les classes, dresser un règlement et faire face à toutes les dépenses. » M. Potvin en juillet 1862 parcourut lui-même la paroisse pour recueillir les souscriptions, et, encouragés par M. Lapointe, les paroissiens de Rimouski qui voulaient un collège à tout prix, fournirent généreusement une somme de près de huit cents piastres. (Voir Appendice aux archives).

M. Potvin comme vicaire chantait la messe le dimanche, faisait souvent le catéchisme et un peu d'autre ministère, mais le reste de son temps dans la journée et une partie de ses nuits étaient consacrés au Collège. Aussi, à l'examen du 17 juillet 1862, examen qui donna une si grande satisfaction au nombreux auditoire, M. Lapointe exprima les pensées suivantes : « Vous venez d'assister à un examen qui « fait tant de plaisir ; savez-vous à qui vous devez un « *commencement* si beau, si satisfaisant, si brillant de « cette jeune institution ? Eh bien ! je vais vous le « dire, c'est à ce prêtre que sa modestie cache à nos « regards. Ce prêtre, le voilà, qu'il me pardonne, (en « le montrant) c'est M. Potvin qui a travaillé—j'en « ai été témoin—non pas comme un homme mais « comme trois hommes. »

On le voit, l'âme de l'organisation, celui qui donne une forme aux différents éléments et qui, en un mot, fonde la maison, c'est, non pas M. *Lapointe* qui se montre très bienveillant, mais bien M. Potvin.

Mais enfin, M. Lapointe a-t-il voulu le cours classique ? non, encore une fois non.

Dans l'Appendice aux archives, p. 4, on lit : « M. Lapointe, comme un grand nombre de membres du clergé d'alors qui disaient hautement leur façon de

penser en ajoutant : « Il y a déjà assez de colléges classiques, » — et quelques uns : « Il y a trop de collèges classiques, » — M. Lapointe, dis-je, aurait empêché à tout prix l'introduction du latin.

Et dans une requête du 2 août 1862 à Mgr C.-F. Baillargeon, M. Lapointe en parlant d'un collège industriel, disait : « Qu'un collège de cette nature serait d'une grande utilité non seulement pour la dite paroisse mais encore pour les paroisses environnantes. »

Remarquons bien les mots : *Un collège de cette nature*, c'est-à-dire un *collège industriel et non pas un collège classique.*

Non, M. Lapointe ne voulait pas de latin ; il s'y opposait formellement. Il intima même à M. Potvin défense absolue d'introduire le latin et le grec. Et M. Potvin se détermina en lui-même à résigner dans la suite sa charge, s'il ne pouvait plus tard faire admettre l'enseignement de cette langue. Mais le 26 octobre 1862, M. Lapointe mourut, (1) et avec lui disparut sa formidable opposition au latin. Et pour faire voir combien il était tenace dans cette opposition, ce Monsieur alla jusqu'à défendre expressément aux élèves de porter le capot bleu avec nervures blanches, comme le permettait la résolution des commissaires du 2 juillet 1862. Par respect pour sa parole, on adopta le capot noir sans nervures, réservant le capot bleu pour ceux qui plus tard étudieraient le latin. Voilà pourquoi le 5 août 1863, (M. Lapointe était mort depuis plusieurs mois) on trouve cette seconde résolution des commissaires, savoir : « Que le costume « des latinistes soit en drap ou étoffe bleue avec ner-

(1) Archives, page 21.

« vures blanches et ceinture de cuir *a patente* avec « boucle jaune.» Il y avait des latinistes ; donc, M. Potvin avait réussi.

« M. Lapointe n'avait voulu en tout temps et toujours qu'un collège commercial et agricole.» Et M. Dumas, l'un des professeurs de cette époque, disait et redisait : « M. Lapointe, dans son opposition au latin, opposition si opiniâtre, impose de force aux commissaires d'écoles plusieurs murs de division dans l'intérieur de l'ancienne église, en vue de son projet de Collège commercial et agricole.» Voilà ce que M. Dumas nous affirma plus d'une fois à nous-même.

Comment, après cette opposition si absolue, même despote, le Révérend M. Epiphane Lapointe peut-il être le fondateur d'un collège classique qu'il ne voulait pas en aucune manière ?

Ce serait une absurdité étonnante !

MAIS QUEL EST DONC LE FONDATEUR DU SÉMINAIRE CLASSIQUE DE RIMOUSKI ?

Nous devons répondre : C'est le Révérend Messire Georges Potvin.

Et vos preuves, nous direz-vous ? A-t-il voulu fonder cette maison ?—Oui. En a-t-il formé le projet ? — Oui. A-t-il mis ce projet à exécution ? — Oui. Donc, il a fondé le Séminaire classique de Rimouski.

Et nos preuves, nous allons les exposer dans les pages suivantes.

M. Potvin, fils de M. Vallière Potvin et de Dame Anastasie Bois, naquit le 10 juillet 1834 à Sainte-Anne de la Pocatière. Il y fut baptisé par M. Painchaud. En 1843, il fit sa première communion et fut confirmé. Entré au Collège de Sainte-Anne le 16

septembre 1844, il était ecclésiastique le 4 septembre 1855 et ordonné prêtre le 25 septembre 1859 par Mgr Baillargeon, et nommé en même temps vicaire de M. Forgues, curé de Rimouski. Ces dates sont bien sèches, mais elles serviront à celui qui voudrait écrire quelque notice sur M. Potvin, cet homme de mérite et de dévouement dans la fondation du Séminaire de Rimouski.

Le 22 juillet 1861, le village de Rimouski est érigé en municipalité scolaire et le 29 août suivant sont nommés commissaires : Messire Michel Forgues, curé, conjointement avec MM. Magloire Hudon, André-Elzéar Gauvreau, Edouard Martin, Pierre Ringuet et Jean-Théophile Couillard : ce dernier était aussi secrétaire-trésorier.

Le 19 décembre 1861, on l'a déjà vu, Son Excellence le gouverneur général Sir Edmund Head, nomme commissaire d'écoles M. Georges Potvin en remplacement de M. le curé Forgues.

Que voulait M. Potvin ? *Il voulait faire des prêtres.* Il le voulait avec toute l'énergie extraordinaire dont il était doué, et, pour réaliser cette fin si noble, il consacra un dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme.

Mais voyons-le à l'œuvre.

Il se sert de la nouvelle corporation scolaire pour donner existence à son projet.

I. De concert avec les commissaires, il demande à la Fabrique et obtient le 12 janvier 1863, pour y tenir les classes, la sacristie de la vieille église, avec l'autorisation de Mgr de Tloa. Puis avec l'aide de M. Jean-Théophile Couillard, secrétaire-trésorier, M. Potvin s'empresse d'y faire les réparations convenables

pour une salle d'étude au premier étage, et des classes dans les mansardes.

Ici, j'entends un cri : Ho ! là ! là !—C'est l'ami Félix qui me réplique. « Mais M. Tanguay avait obtenu « le 7 février 1854 la permission (1) de jouir de l'an- « cienne église pour son Collège industriel quand la « nouvelle serait livrée au culte.» Soit : disons que M. Tanguay a eu la pensée de demander cette permission, et le mérite d'écrire une lettre qui eut, dit-il, une réponse affirmative. Et voilà tout sur ce point : car il n'a pu mettre ce projet à exécution.

M. Potvin obtient aussi en 1862 l'usage de la vieille église pour son Collège classique qu'il a en vue. C'est le même local, mais pour deux institutions différentes. M. Tanguay conçoit un projet et ne peut l'exécuter. M. Potvin conçoit un projet différent, mais lui, il l'exécute ; car avec des souscriptions, collectes, secours, il dispose l'intérieur de l'église en plusieurs divisions pour les études classiques, salles, dortoir, pensionnat, chambres, etc, etc. Toutefois, on l'a vu, M. Lapointe imposa des murs de division en vue d'un collège industriel.

II. Obtenir et fournir le local pour une maison d'éducation, c'est déjà beaucoup, c'est même de nécessité première, mais ce n'est pas l'œuvre essentielle pour la fondation d'une maison de ce genre, car, l'édifice peut être incendié et la maison d'enseignement subsister sous un autre toit même d'emprunt. L'œuvre essentielle, dirons-nous toujours, c'est de réunir les éléments préexistants, professeurs et élèves, leur donner

(1) Est-il bien vrai que Mgr Turgeon accorda cette permission ? Il est permis d'en douter. Voir plus loin Lettre de M. J.-C. Arsenault, Ptre, secrétaire de l'Archevêché de Québec.

une forme voulue, maintenir en existence cette forme, cette organisation, composant un corps dont les membres suivent un programme d'études déterminé, disons par exemple, le programme d'un collège classique. Or, telle est l'œuvre de M. Potvin.

Comme on vient de le redire, pour fonder une maison d'éducation, il faut en organiser les éléments sous la forme en vue :—ce qui suppose un règlement et un programme d'études.

RÈGLEMENT.—M. Potvin dit de lui-même dans les archives qu'il a écrites : « Le 2 février 1862, à une « heure de l'après-midi, le vicaire (c'est-à-dire M. Pot- « vin lui-même) appelle les élèves du village pour leur « faire connaître un *règlement* dressé par lui et ap- « prouvé par M. le curé,—règlement conservé dans « les archives du Séminaire. Ce *règlement* annonce « un *nouvel ordre* de choses en partageant le temps « des élèves entre l'étude, la classe et les récréations. « Et le lendemain, lundi, M. Potvin classe les élèves « suivant leurs connaissances et, dès lors, on voit un « caractère tout nouveau, — puisque les professeurs « eux-mêmes qui avaient enseigné dans l'Institution « auparavant, disaient avec étonnement : Mais c'est « un collège,—c'est bon d'avoir de l'ordre,—que les « enfants aient de l'étude pour apprendre leurs leçons; « avant ce temps, ils ne les savaient presque jamais. « Que de fois, ajoute M. Potvin, les professeurs, M. « Coulombe et M. Dumas, se sont exprimés ainsi. »
Ce généreux prêtre acheta de ses deniers des livres propres aux nouvelles classes pour un montant de quatre-vingts piastres et les distribua gratuitement aux élèves, lit-on dans la Chronique de Rimouski. Ces élèves manquaient de livres auparavant et un grand

nombre se trouvaient dans l'impossibilité de s'en procurer.

Voilà donc les éléments préexistants, professeurs et élèves réunis sous une nouvelle forme : l'ancienne avait failli.

Qui a conçu cette forme nouvelle ? C'est M. Potvin. Qui a appliqué cette forme nouvelle et l'a maintenue en la modifiant selon le progrès des élèves ? C'est M. Potvin. Or, quand il s'agit d'une maison d'éducation, réunir les éléments essentiels, professeurs et élèves, sous une forme voulue ou nouvelle, et maintenir cette forme selon le but proposé, c'est vraiment créer une institution, c'est la fonder. Et c'est *l'œuvre* de M. Potvin d'avoir ainsi fondé le Séminaire de Rimouski.

Pour consolider son œuvre, M. Potvin s'occupe d'un pensionnat, d'une chapelle intérieure et d'une corporation interne, etc.

1° Le 2 septembre 1863, il ouvre au Séminaire un pensionnat où six professeurs et vingt-trois élèves en sont les premiers pensionnaires. Ici, il est question non d'un pensionnat que les parents ne veulent pas, comme le pensionnat de Félix, mais d'un pensionnat vraiment et bien qualifié. Et les élèves pensionnaires avaient leur dortoir au Séminaire même.

2 M. Potvin y fait préparer une chapelle intérieure. Le 29 septembre 1863, Monseigneur de Tloa accorde la permission d'y dire la messe hiver et été ; et la première messe y est célébrée le 31 octobre suivant pour les bienfaiteurs de la maison.

En outre, grâce à la générosité de plusieurs donateurs, M. Potvin y forme en 1863 une bibliothèque pour l'usage des professeurs et surtout des élèves.

3° Corporation interne. On voit par une lettre de Mgr de Tloa en date du 20 août 1863 que M. Potvin jusqu'alors était chargé de l'administration temporelle et spirituelle de la maison sous la dépendance de M. le curé.—M. Potvin avait aussi l'aide des commissaires d'écoles ; — mais se sentant surchargé de besogne et désirant l'assistance d'un conseil, il sollicite auprès de Mgr de Tloa, de concert avec le Rév. M. Lahaye, les marguilliers et les commissaires d'écoles, pour la direction interne de la maison, une corporation composée du curé qui sera de droit supérieur, du Directeur et du Procureur nommés par l'Ordinaire, et du plus ancien professeur. (Voir aux archives, délibérations de la fabrique de S. G. de Rimouski du 20 septembre 1863, et à la même date, requête des commissaires d'écoles.)

Et le 29 septembre 1863, Mgr de Tloa répondait à M. Potvin, en le félicitant : « Mon cher Monsieur, J'ai envoyé hier l'approbation que vous m'avez demandée. »

Par ces derniers mots, on le sent, on le comprend, Monseigneur fait voir qu'il se rend aux vues, aux démarches de M. Potvin sans cesse occupé à consolider son œuvre dans l'exécution de son projet.

Ho, là ! là !, — ho, là ! là ! — Qui crie là encore ? C'est l'ami Félix : quelque chose le pique fort. Il dit sur un ton triomphant (voir sa brochure page 29) : « Dans la maison dont vous attribuez la fondation à « M. Potvin, le supérieur, le directeur et procureur, « les professeurs et les élèves sont les mêmes qui se « trouvaient au Collège industriel fondé par M. Tan- « guay. Conséquemment, c'est le collège de M. « Tanguay sous une nouvelle transformation. » Je

réponds : Pourquoi ne pas dire plutôt : c'est l'ancienne école du village ouverte en 1830 par M. J.-B. St-Pierre ? Pourquoi ne pas dire que c'est cette ancienne école sous sa deuxième transformation dont la première appartient à M. Tanguay et la seconde à M. Potvin ?

Pauvre Félix, il n'est pas heureux dans son argument. Car, si l'on adoptait ce raisonnement, il ferait perdre à M. Tanguay tous ses titres à la fondation du Collège industriel qu'il voulut organiser en 1855. Et pourquoi ? C'est que dans ce Collège industriel, c'étaient les élèves de l'école du village qui continuaient à y étudier, même les élèves de la classe élémentaire ; c'étaient les mêmes professeurs, (on l'a vu plus haut,) il n'y avait que le nom de changé, *changement superficiel*, avec l'intention d'y enseigner dans la suite, écrit M. Tanguay, des cours pratiques de commerce, d'agriculture, d'arts mécaniques.

Cet argument de Félix, pressons-le, le voici : « M. Potvin n'est pas fondateur du Séminaire classique de Rimouski parce que dans cette transformation du Collège industriel, il conserve les élèves et les professeur de ce Collège.» Eh bien, employons la même phrase en changeant seulement les noms, et nous devons dire : M. Tanguay n'est pas fondateur du Collège industriel de Rimouski dite école du village, parce que dans cette transformation de l'école du village, *il conserve les élèves et les professeurs de cette école*. L'argument de Félix reste le même dans les deux cas, mais il n'a pas de valeur : il est même nuisible à sa thèse, car il conduit à reconnaître pour premier fondateur le vieux père St-Pierre qui était sans doute un homme respectable. Il lui faut chercher ailleurs.

Mais si M. Tanguay mérite le nom de fondateur pour sa tentative de Collège industriel qui a failli, à plus forte raison, M. Potvin mérite le titre de fondateur du Séminaire classique de Rimouski, parce que la transformation a été plus grande, plus profonde, plus complète. La forme a été toute nouvelle comme dans une autre existence. Il y a eu, on peut le dire, transformation essentielle.

Le Séminaire classique de Rimouski a été formé d'éléments venant de l'école appelée Collège industriel de M. Tanguay : telle une tige nouvelle et vigoureuse sortant d'un tronc en décomposition. On distingue deux existences, l'une qui n'a guère vécu, après avoir vu le jour sous M. Tanguay, et l'autre voulue, organisée et maintenue par M. Potvin, en dépit des obstacles.

PROGRAMME. — Maintenant, parlons du programme d'études. Dans les programmes pour nos maisons d'éducation au Canada, il y a des matières semblables et des matières différentes selon le but de ces maisons: car elles sont ou industrielles, ou commerciales, ou agricoles, ou polytechniques, ou classiques.

En général les matières préliminaires qui restent communes à ces maisons sont l'enseignement du français et de l'anglais, de la lecture et de l'écriture, de la religion, catéchisme et histoire sainte, de l'arithmétique, de la géographie, et de l'histoire du Canada.

On enseigna ces matières dans l'école du village appelée le Collège de M. Tanguay, et on continua à les enseigner dans le Séminaire classique de M. Potvin.

Sur ce point le programme reste substantiellement le même.

Aux matières enseignées au Collège industriel de M. Tanguay, M. Potvin ajoute dans son Séminaire classique, le dessin linéaire et en perspective, les notions d'architecture, l'algèbre, l'usage du globe, la littérature, la lecture du latin pour tous et l'agriculture, dont aucun cours n'a été donné au Collège de M. Tanguay.

On voit ici combien Félix fait erreur en affirmant à la page 10 de sa brochure que le programme de M. Potvin était *sans changement* celui de M. Tanguay.

Allons plus loin encore. M. Tanguay voulait, outre son cours préliminaire, des cours de commerce, d'agriculture, d'arts mécaniques, ce qu'il n'a pu réaliser, mais pas de latin, ni de grec, ni de cours littéraire, pas de « notre instruction collégiale, » comme disait si bien Mgr Turgeon (1) dans sa lettre du 7 février 1854 approuvant le programme de M. Tanguay. En un mot, c'était en bonne partie le programme d'une école des arts et métiers.

Et que voulait M. Potvin ? Comme son but était de faire des prêtres, il voulait « notre instruction collégiale, » il voulait le latin à tout prix, il voulait le grec et un cours de littérature suivi de la philosophie. M. Tanguay eut-il lui-même voulu cet enseignement, il n'a jamais mis son projet à exécution; donc il n'a pas fondé le cours classique.

Comme le cours commercial du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière prépare merveilleusement bien l'intelligence des élèves à l'étude du latin, M. Potvin, en février 1862, formula et adopta un programme à peu près semblable et partagé en cinq ans, et les com-

(1) Du moins, c'est Félix qui l'affirme dans sa brochure, page 12.

missaires l'acceptèrent le 19 novembre 1862. (Voir les archives de M. Potvin, page 20).

Dans ce cours préliminaire, M. Potvin n'exprime pas son projet sur l'étude du latin, et il le fallait bien. Le supérieur, M. Lapointe, dont M. Potvin était encore le vicaire, lui avait fait défense expresse d'enseigner le latin et le grec. Beaucoup de prêtres et de laïcs n'en voulaient pas ; des influences rivales redoutaient une nouvelle maison classique. Et Mgr de Tloa n'était pas disposé à permettre l'enseignement du latin.

Donc dans ce programme préparatoire, on ne devait pas mentionner l'étude du latin. Le faire, c'eût été compromettre le projet. En bonne stratégie, il fallait garder le silence et attendre le moment favorable.

Le 26 octobre 1862, meurt le supérieur, le Rév. M. Lapointe, curé de Rimouski, et le grand adversaire du latin. Le Rév. M. Lahaye le remplace, mais il n'a pas les idées hostiles de M. Lapointe; au contraire, son sentiment était tout autre. Aussi, à la suggestion de M. Potvin qui toujours veut réaliser son projet de latin, et sur le désir même de M. Lahaye, les élèves de la classe la plus avancée, la quatrième, adressent une pétition aux commissaires. Ils leur demandent permission de continuer leurs études. Les raisons sont si fortes que les commissaires répondent affirmativement, et à leur tour sollicitent la même permission dans une pétition qu'ils soumettent à Mgr de Tloa. Monseigneur accorde les classes des Humanités et de Versification.

M. Potvin, réjoui de ce premier pas, fait lui-même la classe des Humanités et la commence en septembre

1863, heureux de mettre enfin à exécution cette partie essentielle de son projet.

Ici, nouvelle preuve que les programmes de M. Tanguay et de M. Potvin sont différents. Et on voit encore combien Félix fait erreur en disant (page 10) qu'il n'y avait pas de changements entre les programmes d'études.

Les étudiants en latin de M. Potvin étaient de grands garçons et de rudes travailleurs. Aussi à leur examen les 30 ou 31 janvier 1864, après cinq mois d'étude, ils firent preuve de progrès extraordinaires. Ils avaient étudié la grammaire latine de Lhomond rédigée avec les notes de Constant Villemeureux ; ils avaient appris de mémoire les éléments et une partie de la syntaxe, le texte et les notes sans omettre une ligne, et ils les savaient d'une manière imperturbable. Interrogés sur le tout, ils répondirent admirablement bien, traduisant aussi en français et sans hésiter le latin de l'*Epitome historiæ sacræ*, qu'ils avaient vu en entier, traduisant encore en latin le français d'un cours de thèmes, et en outre répondant sur les éléments de la grammaire grecque et sur quelques pages de l'*Enchiridion*.

Chaque réponse donnant parfaite satisfaction, les examinateurs étaient vraiment dans l'admiration. Il nous semble entendre encore M. Dumas, fermant les livres après plusieurs heures d'interrogation, dire : « M. Potvin, nous vous trouvons heureux d'avoir des « élèves ayant fait de si grands progrès et répondant « si bien.»

Ces élèves avaient fini le 1er juin 1864 de voir en plusieurs fois toute la grammaire latine, avaient fait deux thèmes latins chaque jour, traduit l'*Epitome his-*

toriæ græcæ, et avaient appris l'histoire universelle depuis la création jusqu'à Jésus-Christ. C'est que M. Potvin était un excellent professeur d'Humanités. Puis il avait la joie de mettre à exécution son projet que Dieu bénissait et qui devait cependant recevoir le baptême de la contradiction de la part même de Mgr de Tloa ;—ce qui arriva après la Versification.

Oui, c'est vrai, la victoire n'était pas encore gagnée pour le cours classique. On le sait, des influences rivales faisaient fortement opposition au projet de M. Potvin. On ne voulait absolument pas de cours classique à Rimouski. Il ne convient pas de mettre ici en évidence ces démarches hostiles.

Quoiqu'il en soit, Mgr de Tloa écrivait à M. Potvin le 17 novembre 1864 ; « On me dit que votre des-« sein est de donner un cours classique complet. Je « ne suis pas prêt à approuver ce dessein, mon inten-« tion est que vous vous borniez jusqu'à nouvel « ordre à conduire vos élèves jusqu'à la *Seconde* ex-« clusivement. Vous n'avez pas pour le moment le « personnel nécessaire pour les mener plus loin. « Qui trop embrasse mal étreint », dit le proverbe. « Vous leur rendriez un mauvais service si vous en-« trepreniez de les mener plus loin. Bornez-vous « donc là.

« Je prie Dieu de vous bénir avec vos enfants.

Votre dévoué S.

(Signé) C.-F., Evêque de Tloa.»

L'opposition est toujours pénible, mais l'opposition de son supérieur dans une entreprise pour la gloire de Dieu est celle qui fait le plus de mal au cœur d'un homme dévoué et courageux. Le projet d'un cours classique était ancré profondément au cœur de M.

Potvin, et il n'était pas homme à lâcher facilement prise.

« Il faut faire des prêtres ici, disait-il souvent, Dieu le veut puisque les hommes s'y opposent. » Il avait foi à cette œuvre.

Et pour continuer le cours classique, il fallait changer les dispositions de Mgr de Tloa, ce qui était une tâche bien rude.

« Le 1er juillet 1865, lit-on dans les archives de M. « Potvin, le Père Beaudry assiste à l'examen public, « fait un charmant discours dans lequel il s'engage à « parler favorablement du Collège à Mgr de Tloa « alors en visite à Rimouski. Et cependant Mgr de « Tloa n'écoute pas toutes les représentations.»

« La classe de Versification va se jeter à ses pieds. Inutile.

« Le Directeur fait la même demande. Inutile.

« M. le curé et les commissaires demandent aussi. Inutile.»

L'œuvre va-t-elle succomber ?

Le 16 juillet, ou quinze jours après, Mgr de Tloa, sur son retour, revient à Rimouski. Et en compagnie de plusieurs prêtres : MM. Faucher, Delâge, Ladrière, Plamondon, Gosselin, Lahaye, Bilodeau et le Directeur, Sa Grandeur visite la bâtisse de l'ancienne église appropriée pour les études, trouve qu'elle est bien confortable, qu'il y a beaucoup de logement, qu'on en a tiré le meilleur parti possible ; Elle était loin de s'attendre qu'on put en faire autant. Puis en preuve de satisfaction, Mgr de Tloa fait connaitre que M. Luc Rouleau, prêtre et professeur de

Versification, et M. Ignace Langlais, ecclésiastique, resteront encore une année.

Mais cela n'était pas accorder la suite du cours classique. Cependant c'était calmer un peu les douleurs profondes de M. Potvin, causées quelques jours auparavant par les refus si pénibles de Mgr de Tloa.

Le 17 juillet, M. Potvin présente à Monseigneur un mémoire très détaillé sur la maison d'éducation qu'il avait tant à cœur. Mais la suite du cours classique ne fut pas encore accordée.

Quelques jours plus tard, les élèves eux-mêmes parcourent la paroisse de Rimouski et font signer une pétition sollicitant permission de continuer les études jusqu'à la Rhétorique inclusivement. C'était M. l'avocat Joseph-Magloire Hudon, l'un des premiers commissaires-directeurs de cette maison et le plus ferme appui de M. Potvin, qui avait rédigé lui-même cette pétition. Un grand nombre de citoyens la signèrent, M. Georges Sylvain le premier. M. Sylvain était membre du parlement.

Le 8 août 1865, Mgr de Tloa répondit à cette requête comme suit :

« Archevêché de Québec,

8 août 1865.

« Monsieur,

« Je fais répondre à M. Sylvain dont le nom se « trouve en tête de la requête qui m'a été présentée « au sujet du Collège de Rimouski,—que je crois de- « voir m'en tenir à ce que j'ai réglé au sujet du cours « d'études qui doit être suivi dans cette institution. « Que vos gens soient bien certains qu'ils gâteront « tout, s'ils veulent assimiler leur collège aux autres « institutions du même genre qui existent ailleurs.

« Qu'ils attendent avec patience que le temps soit « venu de faire comme les autres. Je n'ai pas d'ob- « jection toutefois à ce que M. Rouleau qui n'a qu'un « très petit nombre d'écoliers dans sa classe, se charge « de donner ses soins, l'année prochaine, aux quatre « élèves qui ont fini cette année le cours de votre « Collège. »

Je demeure bien cordialement,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) C.-F. Evêque de Tloa.»

Ainsi, comme on le voit, en 1865, le cours classique complet n'est pas encore permis : il est refusé. Et Félix prétend que le Séminaire classique de Rimouski commencé en 1862, a été fondé en 1855, c'est-à-dire dix ans auparavant par M. Tanguay dont le programme excluait le cours classique ! Allons donc, Félix ! Ce serait vouloir récolter du blé en semant de l'orge !

Mais continuons à suivre M. Potvin dans ses efforts pour réaliser son projet, malgré les obstacles et les traverses. La Providence voyant l'existence prochaine d'un nouveau diocèse, voulait à Rimouski un séminaire classique, et M. Potvin le voulait aussi, mais d'une volonté soumise à Dieu, et il se sentait la vocation pour créer cette maison. Un nouveau diocèse rend nécessaire un séminaire classique : telle était la conviction de M. Potvin qui se faisait avec un dévouement héroïque l'instrument du Seigneur.

Le 26 octobre 1865, nouveau refus catégorique de Mgr de Tloa pour une classe de Rhétorique. « Une chose me surprend, écrit Mgr Baillargeon à cette date, c'est une classe de Rhétorique. Je croyais

« avoir fait beaucoup, et ce, contre mes vues précé-
« demment signifiées, en permettant qne l'on fît la
« *Seconde* pour cette année seulement, à cause des
« circonstances particulières des élèves de cette classe.
« Faites bien comprendre à qui de droit que mes in-
« tentions ne sont pas changées, et que je ne permet-
« trai point que le cours classique se prolonge au-
« delà de la 3ème, ou première année de belles-lettres
« inclusivement à l'avenir, et ce jusqu'à ce que les
« circonstances exigent qu'il en soit autrement.»

Ainsi Mgr de Tloa persiste dans son refus.

Faut-il l'en blâmer? Non, certes. L'Evêque est comme une sentinelle sur le sommet d'une montagne. De ce sommet, il voit dans la plaine les hommes les mieux intentionnés se disputant souvent *sub specie boni*, et se divisant en partis chacun pour des projets respectifs en vue. Alors la prudence commande de ne pas pousser trop vite ni trop loin des entreprises d'ailleurs louables au détriment d'autres projets recommandables.

Le diocèse de Rimouski était à la veille d'être érigé: l'évêché sera-t-il à Saint-Bonaventure, dans la Baie-des-Chaleurs, ou à Rimouski? C'était à Rome à décider. Et nous supposons que Mgr de Tloa ne jugeait pas convenable de poser aucun acte semblant dire à Rome : « Vous fixerez l'évêché à Rimouski.» Et si Saint-Bonaventure eût été choisi, le cours classique de Rimouski s'évanouissait en fiasco, et les élèves pauvres fussent restés dans l'embarras. Il semble superflu de le dire : les intentions de Mgr de Tloa étaient donc parfaitement louables et prudentes.

Et le démon, lui? Il ne voulait pas à Rimouski une maison pour y former des prêtres. Et ses intentions

ne sont jamais louables. Il suscite une révolte parmi un certain nombre d'élèves. Cette révolte éclate le 12 décembre 1865. Les chefs sont expulsés, traduits en justice et condamnés par les tribunaux civils. Et quelques uns, voulant même que M. Potvin soit renvoyé, jurent de faire signer une pétition demandant la fermeture du Séminaire de Rimouski, et le Séminaire supporte l'orage et continue l'enseignement.

Mais la classe la plus avancée se trouve réduite à un seul élève, M. Th. Smith. Comme celui-ci était très laborieux, il étudia privément durant la même année les Belles-Lettres et la Rhétorique. Le Rév. M. Luc Rouleau était son professeur. Et M. Potvin voulant inspirer confiance envers la nouvelle institution tenait beaucoup à présenter cet élève aux examens du baccalauréat de l'Université Laval, en 1866. Il paya même de ses deniers les dépenses du voyage.

On demanda permission au recteur, le Rév. Messire Elz.-A. Taschereau, qui répondit comme suit à cet élève le 19 mai 1866 :

« Mon cher Monsieur, c'est avec le plus grand « plaisir que je vous verrai vous mettre au nombre des « candidats du *premier examen*.

« Il y aura cette année un examen qui commencera « le 4 juin, un autre, le 2 juillet, et enfin un autre le « 5 septembre. Celui du 2 juillet sera peut-être em- « pêché par le choléra.

« Si vous venez ici nous serons heureux de vous donner l'hospitalité.

« Veuillez croire, Monsieur, que je félicite cordia- « lement le Collège de Rimouski de ce qu'il se trouve « si vite en état de fournir un candidat, et que je sou-

« faite aussi tout le succès possible à celui qui com-
« mence la liste des heureux candidats fournis par
« cette maison.»

Votre tout dévoué serviteur,
(Signé) Elz.-A. Taschereau, Ptre.»

M. Théodule Smith,
Rimouski.

Cet élève, on vient de le dire, avait vu les Belles-Lettres et la Rhétorique en une seule année, ou plutôt en neuf mois, études qui supposent une durée de vingt mois. Malgré son travail ardu, il se sentait sans orgueil, et se rendait aux examens simplement par obéissance. Seulement, comme le premier examen était fixé un mois avant le temps ordinaire, il remit au 5 septembre les questions de l'Histoire, ce qui était bien raisonnable. Tout de même il aurait pu répondre sur l'Histoire à l'examen de juin.

Il n'espérait pas être bachelier : c'eût été téméraire après des études rapides et tronquées, parcourues en moins de trois ans lorsque le cours en réclame quatre. Prouver qu'il avait acquis des connaissances suffisantes pour suivre ses classes, son ambition ne s'élevait pas plus haut. Il obtint son but, car il conserva plus que le tiers des points, comme le fait voir le tableau suivant :

Composition	12.0	points	sur	36
Littérature	8.5	"	"	24
Thème	4.8	"	"	18
Version latine	10.8	"	"	18
Version grecque	10.8	"	"	18
	45.9			114

L'inscription exige le tiers des points. Le tiers de 114 est 38, et il en conserva 45.9.

M. Taschereau écrivant à M. Potvin le 11 juin 1866, disait : « Je vous envoie ci-inclus le tableau des « points conservés par le premier élève de Rimouski « qui subit l'examen pour l'inscription. Sans être ba- « chelier, il a eu un succès qui doit l'encourager puis- « que sur la liste il y en a huit qui ont moins de « points que lui. Je l'en félicite de tout mon cœur et « j'espère que ce ne sera pas le dernier candidat que « votre Collège fournira. »

Au Collège de Sainte-Anne, on trouve très bon ce résultat qui fait augurer presque avec certitude que si cet élève eût étudié durant les quatre années du programme, il aurait été bachelier.

Conclusion : Les élèves auraient pu dès lors au Séminaire de Rimouski se préparer en toute confiance aux examens du baccalauréat.

Ainsi l'œuvre de M. Potvin, le programme classique, allait donc en avançant.

Puis nouvelle victoire : le 15 août 1866, Mgr de Tloa (voir sa lettre de cette date) accorda les classes jusqu'à la philosophie exclusivement.

L'élève candidat dont on vient de parler, continua durant les vacances à se préparer sur l'Histoire, mais par suite d'un malentendu, il ne put se rendre à Québec pour l'examen.

Tout de même, l'année suivante, il fit sa philosophie au Séminaire de Rimouski, et vit la plus grande partie de la physique, sous le Rév. M. F. Laliberté, nouveau directeur de la maison ; un ecclésiastique, M. Charles Rouleau, lui enseigna les mathématiques, et le 9 juin 1867, il prit la soutane au Séminaire même, trois semaines après l'arrivée de Mgr Langevin, et devint prêtre dans la suite.

Enfin, on pouvait donc dire que le cours classique complet existait à Rimouski, grâce à l'énergie continuelle de M. Potvin, qui en avait conçu le projet et l'avait mis à exécution.

Nous l'avons dit plus haut, pour fonder une maison d'éducation, il faut en concevoir le projet, en dresser le plan, en organiser les éléments, professeurs et élèves, sous la forme en vue, c'est-à-dire sous un règlement spécial et un programme d'études déterminé.

Et on vient de le voir clairement, M. Potvin a voulu à Rimouski un séminaire classique, il l'a organisé et maintenu sous un règlement spécial et un programme d'études déterminé. C'est donc évident : M. Potvin est le véritable fondateur de ce séminaire classique, qu'il allait laisser sous l'égide puissante de Mgr Langevin.

Et c'est aussi le sentiment des hommes les mieux renseignés comme on le verra dans les pages suivantes.

AUTRES PREUVES EN CONFIRMATION: CRÉATION D'UNE DEUXIÈME MAISON, LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI. M. POTVIN EN EST LE FONDATEUR : TEL EST LE SENTIMENT DES HOMMES LES MIEUX RENSEIGNÉS.

L'on pourrait nous dire : selon votre démonstration, vous établissez à l'évidence : 1° que, concevoir une œuvre et la mettre à exécution, c'est la créer, l'instituer, c'est par là-même la fonder : 2° que M. Potvin a réellement conçu le projet d'un séminaire classique à Rimouski, en vue d'y former des prêtres ; 3° que ce projet de séminaire classique, il l'a mis à exécution, malgré les obstacles, les traverses et les opposi-

tions, en profitant des circonstances qui arrachaient presque de force à Mgr de Tloa le cours classique. Et de ces prémisses la conclusion s'impose d'elle-même. Et cette conclusion, la voici : M. Potvin est véritablement le fondateur du Séminaire de Rimouski.

Mais pour débrouiller quelques points obscurs de votre thèse, voudriez-vous répondre aux questions suivantes ?

1° Au Séminaire de Rimouski, du temps de M. Potvin, et avant l'arrivée de Mgr Langevin, y avait-il des ecclésiastiques en théologie, et formant un commencement de grand séminaire ?

2° Parlez-nous des autorités de Félix en faveur de M. Tanguay et des preuves que son Collège a failli.

3° Dites-nous si l'existence d'une seconde maison a été reconnue. Et dans l'affirmative, quels sont, pour en prouver la création, les témoignages des personnes contemporaines à Rimouski et ailleurs ?

4° Y a-t-il solution de continuité entre les deux maisons ?

5° Quels sont les autorités ou témoignages affirmant que M. Potvin est le fondateur de cette deuxième maison ?

Ainsi, on nous demande d'établir notre thèse encore une fois, mais d'une autre manière, surtout par le témoignage des contemporains. C'est ce que nous allons faire.

Réponse à la première question.

Oui, sans doute, au Séminaire de Rimouski, du temps de M. Potvin et avant l'arrivée de Mgr Langevin, il y avait des ecclésiastiques en théologie qui

suivaient un règlement et formaient un commencement de grand séminaire.

En voici les preuves :

M. Ignace Langlais arrivé le 1er septembre 1864 et tonsuré à Rimouski même le 17 juillet 1865 étudie en théologie le *Décalogue*, le traité *de Verâ Religione* et les trois quarts du traité *de Verâ Ecclèsiâ*. Il subit sur le tout des examens très satisfaisants, et particulièrement sur le *Décalogue* (archives de M. Potvin).

En 1865-66, MM. Ignace Langlais et Maxime Hudon étudient la théologie sous la conduite de M. Potvin, leur directeur.

En 1866-67, on y voit en théologie quatre ecclésiastiques : MM. Maxime Hudon, Chs Rouleau, Ernest Hudon et Placide Beaudet.

Ils étudient sous la conduite du Rév. M. F. Laliberté, nouveau directeur du Séminaire.

M. Potvin, avec l'approbation de Mgr de Tloa, avait donné aux ecclésiastiques pour règlement celui du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, avec quelques légères modifications.

Au Séminaire de Rimouski, les ecclésiastiques étudiaient donc la théologie depuis au moins deux ans avant l'arrivée de Mgr Langevin le 17 mai 1867. Et en 1866-67, il y avait quatre étudiants en théologie sous leur directeur, le Rév. M. Laliberté. C'était le commencement d'un grand séminaire.

NOTE: — En l'année 1866-67, quatre prêtres ont des fonctions au Séminaire de Rimouski :

Le Rév. M. F. Laliberté, nouveau directeur de la maison.

Le Rév. M. G. Potvin, procureur et assistant-directeur.

Le Rév. M. L. Rouleau, professeur de Versification et de Belles-Lettres.

Le Rév. M. J. Colfer, professeur d'anglais.

Et le 4 novembre 1870, Mgr Langevin par son mandement en fit son grand séminaire canonique: on y enseignait la théologie depuis cinq ans. Le grand séminaire était donc né depuis plusieurs années ; et il était né viable. Mgr Langevin le fit sien ; mais il n'en est pas le père, —quand bien même on lui supposerait des illusions de paternité.

Aussi, lit-on dans son mandement ci-haut cité : « A « notre arrivée ici (à Rimouski), Nous avons trouvé « cet établissement (le Séminaire) que *venait d'ouvrir* « *M. Potvin* dans un état prospère.

« Nous nous sommes appliqué à *fortifier* et *compléter* le cours des études tant *littéraires* et *scientifiques* « que *théologiques* » ;—et plus loin :—« Nous érigeons « le Collège ou Séminaire *déjà existant* dans notre « ville épiscopale en Séminaire diocésain sous le nom « de Séminaire de St-Germain de Rimouski, et l'ins- « tituons canoniquement comme tel par le présent « mandement.» Mgr Langevin confirmait l'œuvre de M. Potvin.

Deuxième question. —Mais avant de citer les témoignages qui prouvent l'existence d'une deuxième maison, parlons des autorités que Félix invoque en faveur de M. Tanguay, et de son Collège qui a failli.

Que M. Tanguay ait fondé ou voulu fonder un collège industriel en 1855, personne ne veut le contester, croyons-nous.

Au reste voici les preuves citées par Félix à l'appui de sa thèse. (Voir sa brochure page 6).

1° Lettre de M. Tanguay à l'archevêque Turgeon du 22 décembre 1853.

2° Lettre de l'archevêque Turgeon à M. Tanguay du 7 février 1854. (Si cette lettre existe).

3° Rapports officiels du bureau de l'Instruction Publique de 1855 à 1864.

4° Lettre de M. Forgues, curé, 16 avril 1860.

5° Lettre de M. Bégin, principal, 17 avril 1860.

6° Lettres de l'Hon. Chauveau, 25 avril, 9 août 1860.

7° Lettre du Président des commissaires, 2 août 1860.

8° Lettre du Bureau des Commissaires, 10 septembre 1860.

9° Délibération de la Fabrique de Rimouski de janvier 1862.

10° Chronique de Rimouski, par l'abbé Guay.

Nous reviendrons sur plusieurs de ces preuves pour en examiner la signification et la valeur.

Disons de suite, tous les documents de 1860 ou antérieurs ne regardent, c'est évident, que le Collège fondé en 1855. Il ne peut être question en 1860, c'est encore évident, des évènements arrivés en 1862, c'est-à-dire de la fondation du Séminaire classique.

Quant à la *Chronique de Rimouski*, voici à la page 295, un passage intéressant pour Félix. « Nous ne voulons point, y lit-on, nous prononcer sur la question du fondateur du Collège, qui a déjà été discutée, il y a quelques années, dans les journaux de Québec et de Rimouski ; nous exposons seulement les faits, et nous reproduisons les principaux documents, et le lecteur jugera.»

Si Félix en mentionnant la *Chronique de Rimouski* veut mettre ses lecteurs sous l'impression que l'auteur

reconnaît M. Tanguay pour fondateur du Séminaire classique, il fait fausse route. En effet, l'auteur de la *Chronique* déclare ne point vouloir se prononcer sur la question du fondateur.

Mais continuons à parler des preuves postérieures à 1860 et que Félix étale dans sa brochure, pages 36-37, nous voulons dire celles de 1863, 1864 et 1867.

« En 1863, dit-il, M. Tanguay est encore proclamé « par les élèves du même Collège et par le Directeur « M. Potvin, comme ayant donné la *première idée de « collège à Rimouski.* »

Quelques mots suffisent pour réfuter ce bel argument. M. Tanguay répondit à l'adresse des élèves : (Il nous semble encore l'entendre, et note en a été prise aussitôt, c'était le 14 avril 1863) « C'est vrai, j'ai « eu l'idée d'un collège ; mais M. Potvin a été plus « heureux que moi, il l'a mise à exécution. » Il aurait pu ajouter : « Il met à exécution le projet d'un collège classique que ne voulait pas mon programme. »

Pour fonder une maison, il faut non seulement en avoir l'idée, mais il faut mettre le projet à exécution : c'est ce que M. Potvin a fait comme le dit M. Tanguay.

Félix continue, page 37 « Qu'en 1864, dans l'acte « même où l'on essaie de lui contester ce titre, on af- « firme que le Collège a été fondé par M. Tanguay. »

Réplique :—Dans l'acte que Félix vient de citer, on lit : « Le Collège fondé par le Révérend M. Tan- « guay a failli, et la fondation du Collège actuel de « Rimouski est due au Révérend M. George Potvin. »

—Donc M. Tanguay n'est pas le fondateur du Séminaire classique fondé en 1862, puisque à cette époque

ce prêtre n'était pas à Rimouski et que son Collége avait failli.

A la page 37, Félix dit encore : « Que dans les rapports de l'Instruction Publique depuis l'année 1855 à 1871, il (M. Tanguay) est reconnu officiellement et nommé Fondateur ». On trouvera la réplique un peu plus loin.

Félix continue encore à la page 37 : « Qu'en 1867, Mgr Langevin, dans sa circulaire du 13 juin, le reconnaît pour fondateur ». Pauvre Félix ! A la page 33 de sa brochure, il dit que Mgr Langevin n'est pas une autorité. Pourquoi donc citez-vous Mgr Langevin en votre faveur, s'il n'est pas une autorité à vos yeux ?

Nous verrons pourquoi vous acceptez et refusez son autorité.

Il nous reste à résoudre les objections que font naître 1° la délibération de la fabrique de Rimouski du 12 janvier 1862 ; 2° les rapports du Bureau de l'Instruction Publique.

Pour résoudre ces objections, il nous faut établir 1° l'existence d'une deuxième maison ; 2° qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait solution de continuité entre les deux maisons quant aux éléments préexistants. Il y a eu deux formes différentes : l'une est plutôt une ébauche de collège industriel, et l'autre, une forme réelle de collège ou séminaire classique : formes distinctes quant aux programmes et aux fins en vue. Et cela suffit pour déterminer l'existence de deux maisons différentes l'une de l'autre. En effet, *forma dat esse rei, dat distingui, dat nominari.* (Schouppe, S. Trinité, n. 13). La forme donne à une chose l'être, la distinction et le nom.

EXISTENCE D'UNE DEUXIÈME MAISON

Tant qu'il s'agit de cette fondation de 1855, personne ne veut contester. Mais comme Félix prétend que par la fondation du Collège industriel en 1855, M. Tanguay devient fondateur du Séminaire classique, l'accord cesse sur ce point capital.

Nous avons donc à prouver, ce que nous ferons plus loin, par les témoignages des hommes les mieux renseignés de Rimouski et d'ailleurs, l'existence d'une deuxième maison, le Séminaire classique de Rimouski, fondé par M. Potvin, comme il est démontré dans la première partie de ce présent travail.

D'abord l'idée d'une autre maison se voit avec évidence dans le document suivant. C'est une résolution de la paroisse de St-Germain de Rimouski, adoptée unanimement le 27 juillet 1862 pour céder l'ancienne église en vue d'y *fonder une maison d'éducation supérieure*. Comme ce document est très fort pour affirmer le projet d'une deuxième maison, nous allons le citer tout au long.

« Le vingt-sept juillet mil huit cent soixante et deux, « à une assemblée des Francs-Tenanciers de la pa- « roisse de St-Germain de Rimouski, et des marguil- « liers anciens et nouveaux de la Fabrique de la dite « paroisse convoquée au son de la cloche et après avis « public donné au prône de notre messe paroissiale « de ce jour et du dimanche precedent, suivant la loi « et l'usage de la dite paroisse, la dite assemblée te- « nue dans la sacristie du dit lieu et présidée par nous, « curé soussigné, la résolution suivante fut adoptée « unanimement par la dite assemblée.

« Vu l'intention de cette paroisse exprimée anté-
« rieurement dans une assemblée publique tenue en
« mil huit cent cinquante quatre déclarant : « Qu'ils
« ont l'intention bien arrêtée de transformer et para-
« chever l'ancienne église en collège industriel pour
« le comté de Rimouski, *Monseigneur l'archevêque*
« *ayant déjà dans une lettre du 7 février voulu ap-*
« *prouver* le projet qui lui avait été soumis » ;—les
« francs-tenanciers de la dite paroisse de S. Germain
« de Rimouski *dans le désir de fonder une maison*
« *d'éducation supérieure*, ont abandonné et abandon-
« nent dès ce jour à messieurs les commissaires pour
« la municipalité du village de S. Germain de Ri-
« mouski, la pleine et entière jouissance de la bâtisse
« de l'ancienne église et sacristie pour tout le temps
« qu'ils voudront la tenir pour collège ou maison d'é-
« ducation sous la protection de sa Grâce l'archevêque
« de Québec, et la direction immédiate du curé de la
« paroisse qui en sera la tête naturelle et l'un des
« commissaires, à moins qu'il ne juge plus conve-
« nable de se faire remplacer en cette fonction par son
« adjoint avec toute la latitude suffisante pour y faire
« les altérations ou changements jugés nécessaires
« pour le but proposé.

« L'assemblée soumet très humblement la présente
« délibération à Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque
« de Tloa, administrateur du diocèse, le priant de lui
« donner sa sanction épiscopale, après y avoir ajouté
« toute suggestion qu'il jugera utile et de bénir cette
« entreprise si importante pour le comté de Rimouski.

« Ceux qui savent signer ayant été priés de le faire,

« nous avons recueilli les noms qui suivent et signé « nous-même le présent acte les jour et an ci-dessus.

(Signé) :

Pierre St-Laurent	O. Pineau
Jos. Garon	Elie Pineau
Edmond Pineau	J. M. Hudon
Frs Couture	Geo. Bouillon
Louis Lepage	Thomas Pineau
Nicolas Pineau	Luc St-Laurent
Michel Parent	Et. Grondin
Damase Banville	J. B. Fiola
Gaspard Dion	Alexis Lévesque
Pier. Parent	Sim. St-Laurent
Edou. Pouliot	J. M. Kenny
Chry. St-Laurent	Ls Fournier
Thimothée Pineau	Henri Martin
Hon. Lepage	

(Signé) Epi. Lapointe, Ptre.»

Remarquons en passant que ce document dans sa forme est un modèle de sagesse, d'habileté et de prudence ;—c'est un travail mûri dans la plus sérieuse réflexion par un homme très compétent le Rév. M. Lapointe.

Dans ce document signé par vingt-huit notables, il est question d'une *maison d'éducation supérieure*. C'est la preuve irréfutable que la paroisse de St-Germain de Rimouski voulait une autre maison, une deuxième maison. Et l'on voit les bases de son organisation.

Or une maison *d'éducation supérieure* n'est pas un collège industriel, et, encore moins celui de M. Tanguay surnommé école dite du village et qui ne valait pas une école de troisième rang.

Il est vrai que dans la résolution de fabrique du 12 janvier 1862, citée par Félix pages 17-18, on voit que la permission est accordée pour tenir l'école separee,

dite le collège industriel, dans la sacristie de la vieille église,—mais par la résolution du 27 juillet suivant que l'on vient de lire, on constate que la fabrique et la paroisse avaient abandonné unanimement l'idée de collège industriel : c'était désormais une maison *d'éducation supérieure* qu'on voulait. On le voit, M. Potvin avait réussi à faire germer son projet dans l'esprit du public. Et le public lui prêtait son concours.

Au reste, voici cette résolution du 12 janvier 1862: « A la demande des commissaires pour l'école sépa- « rée, dite le collège industriel, la majorité de l'as- « semblée a accordé la permission que la vieille sa- « cristie de la vieille église serait livrée aux dits com- « missaires pour y tenir l'école, dite le collège indus- « triel, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Grâce l'Archevêque « de Québec ou son substitut d'en ordonner autre- « ment. »

Cette résolution signée par les marguilliers et le Rév. M. Lapointe donne lieu à deux remarques :

1° On le sait, M. Lapointe était le grand adversaire du cours classique. Il voulait, on peut l'affirmer, le programme de M. Tanguay, c'est-à-dire un collège industriel. On peut affirmer encore que M. Lapointe voulait simplement une bonne école où l'on eut des ouvriers, des outils, des charrues, et une terre : la boutique, l'hiver, et les champs, l'été. Voilà la forme qu'il voulait donner à la maison. Rien donc d'étonnant, si M. Lapointe entre dans cette résolution les mots : collège industriel.

En réalité cette école du village n'avait plus de forme collégiale. On en verra la preuve plus loin. Et M. Lapointe dans sa résolution avait besoin de rap-

peler les mots : collège industriel, nom qui tombait en désuétude parmi le peuple.

Et quand on connait sa défense formelle faite à M. Potvin d'enseigner le latin et le grec ;—quand on connait qu'il fit annuler aux commissaires la permission de porter le capot bleu avec nervures blanches ; quand on connait sa défense expresse aux élèves de porter ce costume,—on n'est point surpris que, dans la résolution unanime de la paroisse du 27 juillet 1862 pour une *maison d'éducation supérieure*, M. Lapointe ait eu l'habileté de se réserver les droits exprimés par les mots suivants : « Sous la direction immédiate du curé de la paroisse.... avec toute la latitude suffisante *pour y faire les altérations ou changements jugés nécessaires pour le but proposé.*

Or le but de M. Lapointe, c'était un vrai collège industriel, mots qu'il inscrit dans la résolution du 12 janvier 1862 ;—et le but de la paroisse, c'était une maison d'éducation supérieure.

2° Pourquoi en 1862, c'est-à-dire sept ans après sa fondation en 1855, à l'expression : collège industriel, joint-on encore les mots : *école séparée*, c'est-à-dire l'école du village ? C'est que *cette école n'avait pas de forme collégiale.* En avait-elle jamais eu ? Ce n'est pas notre but de vouloir l'établir. Tout au plus, on peut admettre qu'il y avait eu ébauche de forme collégiale. Mais cette ébauche avait disparu. En voulez-vous la preuve ? la voici. On se rappelle ce que disaient les professeurs de cette école dite du village après l'organisation nouvelle du 2 février 1862, organisation faite par M. Potvin et *qu'ils désiraient depuis longtemps* (Archives, page 5).
« Mais c'est un collège, disaient-ils, avec étonnement,

« c'est bon d'avoir de l'ordre » — « que les enfants « aient de l'étude pour apprendre leurs leçons ; » — « avant ce temps, il ne les savaient presque jamais. » — Que de fois les professeurs M. Coulombe et M. Dumas se sont exprimés ainsi. Donc, d'après le sentiment des professeurs de l'école dite collège industriel, il n'y avait pas d'ordre dans ce dit collège, les élèves n'y avaient pas un temps spécial pour l'étude, ne savaient presque jamais leurs leçons. Il n'y avait donc pas de *forme collégiale*.

La forme ou l'ébauche, il n'y en avait plus. Le nom seul pouvait rester dans les documents publics à peu près comme une inscription sur une boîte vide. Mais ce qui constitue une chose, ce n'est pas le nom, — c'est la *forme coordonnant la matière*. En philosophie, on dit : *Corpus aliquid constituitur ex materiâ et forma*, non *ex materiâ et nomine*.

Ce n'est pas l'habit qui fait le moine, ce n'est pas le nom qui fait le collège.

Et encore ce nom était tombé en désuétude comme on peut le voir par les faits suivants :

1 Dans le registre des délibérations des commissaires d'écoles de St-Germain de Rimouski, page 3, en octobre 1859, à la formule d'engagement 1859-1860 de M. Désiré Bégin, comme professeur, la corporation ne se sert pas même de l'expression : collège industriel. On y lit les mots qui suivent, savoir : « de la part du dit D. Bégin, de *tenir une école* dans l'arrondissement No 3 de la municipalité. » Et à l'assemblée du 29 juillet 1860, on présente une lettre de M. Pascal Parent demandant *l'école modèle No 3*.

2 Dans une lettre de M. Potvin à M. James Smith, on lit : « J'admettrai avec vous qu'en 1859 et 1860 le

« Collège industriel ne portait pas son nom. A mon « arrivée à Rimouski en 1859 et plus tard en 1860 et « 1861, jamais je n'ai vu fonctionner à Rimouski « d'institution portant le nom de collège. »

(Signé) G. POTVIN, PTRE.

M. James Smith, longtemps résidant à Rimouski, était un homme instruit. Il enseigna l'anglais au Collège industriel de M. Tanguay et l'agriculture au Séminaire classique de M. Potvin. C'est un témoin oculaire et compétent au sujet de ces deux maisons. Il a composé un manuscrit pour établir son sentiment que le Collège de M. Tanguay a failli.

Il n'y avait plus de forme collégiale. En voici une autre preuve : M. l'inspecteur Tanguay dans son rapport pour l'année 1859-1860 dit : « Il y a à Rimouski « un collège industriel dont l'enseignement est, ni « plus ni moins, celui d'une bonne école modèle ordi- « naire. »

Or une bonne ecole modèle ordinaire n'est pas un vrai collège.

Ce rapport est un euphémisme employé sans doute pour ne pas faire perdre à cet *apparent collège* l'octroi du gouvernement.

Quant à la réalité des progrès, voici la note du même inspecteur Tanguay pour l'annee 1858-59 que l'on trouve dans le cahier des délibérations tenu par le secrétaire-trésorier : « Je regrette que le No 3 (école du village ou collège) n'ait pas profité des services d'un instituteur instruit et dévoué. » C'est dire que les progrès étaient à peu près nuls. Rien d'étonnant, c'était une coutume pour presque chaque élève d'être absent très souvent.

Au reste M. l'inspecteur Tanguay ne se gênait pas de dire à ses intimes que ce collège ne valait pas une école de troisième rang.

Donc en 1859-1860, et avant, il n'y avait pas de forme collégiale. Cette forme née non viable n'existait plus. Et le collège industriel, ce pauvre enfant, était encore tout jeune quand commença son agonie dont il ne revint pas.

Venons maintenant à la deuxième maison le Séminaire classique de Rimouski, puisque le Collège industriel n'avait pu se maintenir. Et citons les témoignages des hommes les mieux renseignés qui affirment l'existence de cette deuxième maison. Et nous citerons encore d'autres témoignages quand il sera question du fondateur, M. Potvin.

I Monseigneur de Tloa

Monseigneur Charles-François Baillargeon a été sacré évêque à Rome le 23 février 1851 pour être à Québec le coadjuteur de Mgr Turgeon sous le titre d'évêque de Tloa. Naturellement il voyait la marche des maisons d'éducation dans le diocèse de Québec, et en particulier de celle de Rimouski. Le 29 septembre 1859, il ordonnait prêtre le Rév. M. Georges Potvin, qui fut nommé aussitôt vicaire de M. Forgues. Au sujet du Collège de Rimouski, rien ne se faisait de la part du curé depuis 1855, et du vicaire ou directeur depuis 1862, sans l'assentiment ou la sanction de Mgr de Tloa qui suivait ainsi pas à pas l'existence du collège. Mgr de Tloa avait donc une connaissance personnelle, une conviction de science certaine sur l'histoire du Séminaire de Rimouski qui

est resté jusqu'en 1867 sous sa haute juridiction épiscopale.

Maintenant étudions l'opinion de Mgr de Tloa, opinion d'une valeur incontestable.

Dans une lettre du 3 septembre 1862 au Rév. M. Lapointe, Mgr Baillargeon dit : « Vous voulez avoir « quelque chose de plus que mon approbation tacite « de tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour *l'établis-* « *sement* de votre petit collège. Vous m'avez demandé « un directeur pour ce collège. Je vous ai répondu « que vous étiez autorisé à en conférer la direction à « votre estimable vicaire qui vous a si bien secondé « dans vos efforts *pour l'organisation de cette institu-* « *tion.* Je confirme autant que besoin M. Potvin « votre vicaire dans la charge de directeur de *votre* « *collège naissant*, et je prie Dieu de bénir cette nou- « velle institution. »

Organiser une nouvelle institution suppose une maison qui prend naissance et non pas une maison fondée en 1855, ou sept ans auparavant.

Félix prétend que le collège naissant en 1862 était le collège fondé en 1855. Quelle longue naissance qui dure sept ans ! C'est un événement qui ne s'est jamais vu dans le monde : sept ans pour naître ! Et vous, Félix, avez-vous pris sept ans pour venir au monde ?

Mgr de Tloa par l'expression : « Votre *collège nais-* *sant* » veut dire une deuxième maison, parce que le collège de M. Tanguay a failli.

Oui, nous le répétons positivement : Mgr de Tloa par les mots *collège naissant* veut dire une deuxième maison.

Et la preuve ? La preuve ! elle se voit dans la lettre du 23 juillet 1862 à M. Lapointe, où Mgr Baillargeon dit : « Vous pouvez compter que je ne refuserai pas « un prêtre pour diriger le *futur collège*, sous le curé, « quand il sera nécessaire ; mais je ne veux pas « me lier par une promesse. »

Et la preuve encore ? demandera-t-on. La preuve ! Elle se voit dans sept lettres de Mgr Baillargeon qu'on pourra lire plus loin.

Félix dans sa brochure page 33, dit : « Ces expressions : *Votre collège, votre collège industriel, votre petit collège, votre collège naissant*, se retrouvent dans les correspondances de 1854 à 1870, et de l'archevêque Turgeon à M. Tanguay, et de Mgr de Tloa à MM. Lapointe et Potvin. »

Que d'efforts pour confondre en une seule deux maisons distinctes !

Voyons les erreurs pour juger la brochure de Félix qui en contient beaucoup.

Mgr Turgeon est mort le 26 août 1867, et ne faisait aucun acte d'administration depuis plusieurs années ; Mgr Baillargeon a cessé sa juridiction sur Rimouski en 1867. Comment ces deux évêques ont-ils pu continuer dans leurs correspondances les expressions : « Votre collège naissant » etc, jusqu'en 1870, l'un trois ans après sa mort, l'autre trois ans après sa juridiction ? Comment ces deux évêques ont-ils pu agir ainsi jusqu'en 1870, quand M. Tanguay a laissé Rimouski en 1859, et M. Potvin en 1867 ?

Erreurs sur erreurs dans cette phrase inconcevable d'équivoques !

A la page 32, Félix dit qu'il défend sa « cause bien

imparfaitement ». Et c'est vrai. L'erreur ne se soutient pas.

2 LE CLERGÉ DE RIMOUSKI

Encore un témoignage constatant l'existence d'une deuxième maison d'éducation à Rimouski, celui du clergé de Rimouski même dans une adresse présentée à Mgr Taschereau le 31 mai 1876 par M. le grand vicaire Langevin.

M. le grand vicaire Langevin a été de longues années secrétaire à l'archevêché de Québec, et il a passé le reste de ses jours à l'évêché de Rimouski. En conséquence, il a connu par les correspondances tous les évènements relatifs au Séminaire actuel de Rimouski, et beaucoup de faits qui regardent la fondation de 1855. Et lors de la discussion dans les journaux au sujet du Fondateur, il y prenait beaucoup d'intérêt ainsi que Mgr Langevin. Et après avoir *balancé*, après avoir pesé les arguments de part et d'autre, il s'exprime ainsi dans cette adresse, en parlant du Séminaire de Rimouski, sur une question de fait, la fondation :

« En arrivant à Rimouski, notre évêque a hérité de l'œuvre commencée sous votre illustre prédécesseur. »

Quel est le prédécesseur de Mgr Taschereau ? C'est Mgr Baillargeon. Quelle est l'œuvre commencée sous les auspices de Mgr Baillargeon ? Ce n'est pas la fondation de 1855 qui eut lieu sous Mgr Turgeon ; c'est donc la fondation de 1862, deuxième maison ou collège classique.

3 M. LE JUGE TESSIER

Encore un témoignage d'un homme éminent, l'Honorable Juge Ulric Tessier, longtemps paroissien

de Rimouski durant la belle saison, même du temps de M. Tanguay. C'est un témoin d'une grande compétence et d'une haute autorité parfaitement en état de bien juger les évènements relatifs au Collège industriel et à la deuxième maison fondée en 1862.

Or voici son sentiment dans deux lettres à M. Lapointe. Le 31 juillet 1862, M. Tessier en envoyant son offrande à M. Lapointe s'exprime ainsi : « Cest « une offrande limitée à un chiffre bien trop bas, lors« que je compare votre zèle, et tout le dévouement de « M. votre Vicaire à *fonder une œuvre* aussi utile et « aussi importante pour tous les habitants du comté « de Rimouski. »

—Le 11 septembre 1862 : « Vous avez réussi à « merveille *à ouvrir* votre collège. »

Les mots « votre Vicaire, fonder une œuvre » en 1862, et « *ouvrir* votre collège » veulent dire, c'est évident, dans l'esprit de M. Tessier, la création d'une deuxième maison d'éducation.

Ces différents témoignages des hommes les mieux renseignés prouvent clairement qu'une autre maison, un séminaire classique, a été fondé à Rimouski.

Plus loin nous exposerons d'autres preuves évidentes en établissant par les témoignages les plus irréfutables que le fondateur de cette deuxième maison, c'est M. Potvin.

Enfin, c'est le temps de répondre à l'objection suivante :—Comment se fait-il que de 1855 à 1864, les rapports officiels du Bureau de l'Instruction Publique ne mentionnent que le collège industriel, et qu'en 1867 seulement le Surintendant met cette maison au rang des séminaires classiques ? N'en peut-on pas

conclure que le séminaire devenu classique d'une manière officielle en 1867 est le collège industriel fondé en 1855 ?

A la page 37 de sa brochure, Félix dit que dans les rapports de 1855 à 1871, M. Tanguay est reconnu officiellement et nommé fondateur.

Mais Félix, écoutez un peu. Pourquoi donc après 1871, M. Tanguay n'est-il plus nommé officiellement fondateur ? C'est qu'on avait mieux vu, mieux connu, mieux jugé, n'est-ce pas ? malgré les instances, nous informe-t-on, de M. Tanguay lui-même pour y conserver le titre de fondateur.

On le sait, les rapports officiels du Bureau de l'Instruction Publique comprennent en général les appréciations et résumés faits ou approuvés par M. le Surintendant. Ces appréciations ou résumés sont basés presque entièrement sur les rapports des inspecteurs, sur les renseignements et compilations des chiffres contenus dans les rapports des commissaires d'écoles.

Que les inspecteurs se trompent par inadvertance ou par euphémismes, que les commissaires se trompent par inadvertance ou par la négligence de leurs secrétaires, chose possible et même fréquente, voilà des rapports entachés d'erreurs, erreurs qui peuvent fort bien se retrouver, et parfois se retrouvent même nécessairement dans les compilations des chiffres, dans les résumés ou les appréciations de M. le Surintendant.

M. le Surintendant n'est pas censé, sur chaque point, avoir prononcé un jugement après discussion approfondie et contradictoire des opinants ou adver-

saires : ce serait une tâche impossible. D'ailleurs quand cette discussion arrive, c'est rarement ou plutôt par accident.

En général, tant qu'il n'y a pas de réclamation ou contestation, M. le Surintendant laisse les rapports des inspecteurs ou des commissaires suivre leur cours, que ces rapports reposent complètement ou non sur la réalité. Donc les rapports deviennent officiels, mais non *infaillibles*. Et M. le Surintendant n'attache son autorité qu'à des points qu'il a jugés après toutes les procédures de la discussion ou du litige.

Quant aux rapports officiels cités par Félix, ceux antérieurs à 1862 ne regardent, c'est évident, que la fondation du Collège industriel de 1855, fondation qui n'est pas disputée. On pourrait donc, sans conteste, les laisser passer, excepté les derniers vers les années de 1859 à 1861.

On se le rappelle ; appuyé sur les sentiments des professeurs, de M. Tanguay l'inspecteur, on a vu qu'il n'y avait plus de forme collégiale. « C'était l'enseignement, ni plus ni moins, dit M. l'Inspecteur précité, une bonne école modèle ordinaire. » Ce n'était pas un vrai collège : il n'en restait pas même le nom, qu'il fallait entrer néanmoins dans les rapports pour ne pas perdre l'octroi.

Et pourquoi, dans les rapports jusqu'en 1867, a-t-on laissé l'expression : *collège industriel*, lorsqu'il y avait réellement *une nouvelle* organisation et un cours classique ?

En voici plusieurs raisons :

En 1862, le supérieur M. Lapointe, ne voulait pas

de cours classique. Et sur ce point, sa volonté était absolue.

Beaucoup de membres du clergé et d'hommes instruits à Rimouski n'en voulaient pas.

Mgr de Tloa permettait quelques classes de latin, mais non pas le cours classique complet.

Des maisons d'éducation faisaient une rude opposition au Collège de Rimouski.

Donc, vouloir prendre le nom de classique en ces circonstances, c'eût été déchainer une tempête générale contre le Collège de Rimouski et l'exposer à la perte de l'octroi et à sa ruine. D'ailleurs, l'enseignement du cours commercial, de l'agriculture et des notions d'architecture, justifiait son titre de collège industriel.

Et à quoi bon, en face de tant d'oppositions prendre le nom de classique, lorsque de fait le cours classique s'y trouvait réellement? Le nom ne fait pas la chose.

Nouvelle objection. L'expression : « collège industriel » est conservée de 1855 à 1867, c'est donc la même maison, puisque c'est le même nom.

C'est le même nom, c'est vrai, mais ce n'est pas la même maison, parce que, la première ayant failli, il y a eu une deuxième organisation avec programme et règlement différents, il y a eu une deuxième forme réelle de collège, qui n'était pas l'ébauche de forme de la première maison. En un mot, c'était un deuxième collège dont l'existence a été amplement prouvée.

En Egypte, les rois anciens portaient le nom de Pharaon. Quand l'un mourait, le nom Pharaon passait à son successeur. Le roi était mort, mais Pharaon ne l'était pas. Le nom restait le même, et ce

n'étaient plus les mêmes personnes. Dans ce fait, il y a beaucoup d'analogie avec notre question.

Et quant au collège fondé en 1862, on lit dans la délibération de juillet 1864 de la corporation scolaire du village de Saint-Germain, on lit, disons-nous, le passage suivant : « Les commissaires et directeurs du « Collège de Rimouski ont, en conséquence, regardé « comme une grave erreur d'avoir, dans les rapports « de 1862 et 1863, attribué au Révérend M. Tanguay « la fondation du Collège de Rimouski, et d'en avoir « fait remonter la date à 1855. »

Enfin en 1867, M. le Surintendant met la maison au rang des séminaires classiques : il reconnaissait donc la création d'une maison classique. En 1867, c'était justement le temps opportun, parce que résidait alors à Rimouski le premier évêque du nouveau diocèse, Mgr Langevin. Et Mgr Langevin, ayant besoin de cette maison pour recruter ses prêtres, était assez puissant pour la défendre et la protéger contre toute opposition.

Le Séminaire classique avait donc son titre officiellement reconnu. Les noms : Séminaire classique de 1862, et Collège industriel de 1855, aux programmes exclusifs l'un de l'autre, impliquent l'existence de deux maisons distinctes quant à leur organisation et à leurs programmes.

Le titre officiel ne crée pas la maison : le nom officiel en reconnaît seulement l'existence. Or cette existence peut remonter à plusieurs années précédentes, elle remonte à 1862 pour notre séminaire. Ainsi le baptême conféré à un enfant ne lui donne pas la vie naturelle, non plus que l'acte entré au registre : mais

il suppose sa naissance qui a pu arriver cinq ans auparavant.

Dans le Journal de l'Instruction Publique, publié sous l'autorité de M. le Surintendant, on lisait en 1870, page 102, le passage suivant : « Le Collège de « Saint-Germain de Rimouski *fondé en 1862*, prend « chaque année de nouveaux développements. Il « compte de 120 à 130 élèves, et de grands efforts sont « faits par l'évêque pour le rendre digne de l'avenir « qui attend son nouveau diocèse. »

Autre objection. M. Tanguay a prévu, dit-on, que par la fondation de son Collège industriel, il y aurait plus tard un séminaire classique. Donc, parce qu'il l'a prévu, il est le fondateur du Séminaire classique. Répétons le même argument sous une autre forme. Jean sème de l'orge et prévoit qu'un autre dans la suite sèmera du blé dans le même champ. Donc, Jean a le mérite de la semence et de la récolte de blé. Pourquoi ? Parce qu'il les a prévues. On le voit, la conclusion est absurde. Que Jean sème de l'orge, et prévoie que la récolte sera de l'orge, voilà qui est logique. Et alors la prévision a connexion nécessaire avec la cause et l'effet.

Mais la prévision seule n'est pas une semence et encore moins une récolte. Et le mérite revient à celui qui fait l'ouvrage, quand bien même un autre aurait le mince avantage de l'avoir prévu.

Si personne après la faillite du Collège industriel, n'eût travaillé à fonder un séminaire classique, la prévision seule de M. Tanguay n'établissait pas cette œuvre. Pour cela sa prévision n'est pas assez puissante, encore moins son souffle.

Cette prévision ne crée pas nécessairement l'insti-

tution prévue. Et le Séminaire n'est pas la conséquence de la prévision, mais l'œuvre de celui qui en a fait le travail.

Pour fonder un séminaire classique il faut en concevoir le projet et l'exécuter. Le prévoir et même y contribuer, ce n'est pas le fonder.

RÉPONSE A LA QUATRIÈME QUESTION ET FAILLITE DU COLLÈGE INDUSTRIEL

Mais pourrait-on nous demander : Dites-nous donc quand a eu lieu la faillite du Collège industriel de M. Tanguay, et s'il y a eu *solution de continuité* entre les deux maisons ?

Nous répondrons : toujours des questions, toujours des questions. Il nous semble que les pages précédentes contiennent les réponses à vos demandes. Tout de même, pour vous satisfaire, au risque de nous répéter, nous dirons :

La *solution de continuité* entre les deux maisons est impossible, dans le cas présent, quant aux éléments : professeurs et élèves. De même, elle était également impossible en 1855, quant aux professeurs et élèves, entre l'école du village et le Collège industriel, puisque professeurs et élèves de la dite école du village étaient identiquement dans le collège naissant les mêmes professeurs et les mêmes élèves. Et pourtant, sur ce point, personne ne veut contester la fondation de 1855. Pourquoi donc, à ce même point de vue, contester celle de 1862 ?

Ici on pourrait citer un fait qui n'est pas sans analogie avec la question présente. Et le voici : Dieu créa Adam. Et pour former son corps, il prit des éléments qui préexistaient longtemps auparavant durant

des années et peut-être des siècles. Donc ces éléments préexistants continuaient à exister sous une autre forme dans le corps d'Adam : il n'y avait pas de solution de continuité. Et cette forme nouvelle, c'est l'œuvre de Dieu : il en est le créateur (le fondateur). Et pourtant, encore une fois, dans le corps d'Adam, il n'y a pas eu de solution de continuité quant à la matière préexistante.

Dans ce fait, on peut trouver plusieurs similitudes avec la fondation du Séminaire classique en 1862.

Cette forme extérieure d'Adam est informée par la forme essentielle, l'âme, qui est de création postérieure aux éléments matériels du corps. Et pourtant l'âme, c'est bien l'essence principale de l'homme. Ici on peut le dire, la forme a été créée longtemps après la matière : analogie frappante avec la fondation du Séminaire de Rimouski en 1862.

En effet, la permission obtenue, dit-on, en 1854 de Mgr Turgeon d'avoir l'ancienne église comme futur local du Collège industriel n'est qu'une simple permission qui n'a pas eu de suite immédiate, permission qu'on ne retrouve pas à Québec, écrit le 1er mai 1900, le secrétaire de l'archevêché, M. Arsenault. Est-ce que cette permission ne serait pas même officielle ? Est-ce que Mgr Turgeon aurait considéré la demande comme un simple projet ? Dans les documents de l'archevêché, il n'est nullement mention d'un collège à Rimouski avant l'année 1862.

M. Potvin a dû, le 12 janvier 1862, demander à M. Lapointe, curé de Rimouski, une résolution des marguilliers permettant pour les classes l'usage de l'ancienne sacristie. Il a fallu le 17 juillet 1862 une résolution des francs-tenanciers et des marguilliers de-

mandant à l'autorité religieuse l'usage de l'ancienne église et de la sacristie pour une *maison d'éducation supérieure.*

M. Tanguay désirait dans l'avenir l'ancienne église pour son organisation d'études qui a failli ; et M. Potvin a désiré et obtenu, moyennant les mesures requises, cette ancienne église pour son Séminaire qu'il a organisé, — et qui s'est développé et affermi avec plein succès.

Au reste, fournir le local, ce n'est point fonder une maison d'éducation ;—il est vrai, le local, c'est un élément matériel nécessaire qui peut exister longtemps d'avance ;—mais la fondation d'une maison d'éducation, c'est l'organisation et le maintien et des professeurs qui enseignent, et des élèves qui étudient selon un programme prévu et arrêté. Tel est le travail de M. Potvin dans son Séminaire classique, quand bien même les eléments auraient servi dans une organisation précédente.

Quant à ces éléments, professeurs et élèves, ils ne peuvent avoir dans la question présente, de solution de continuité, c'est évident ;—mais ils ont été organisés sous une autre forme, la forme d'un vrai collège ou d'un séminaire classique. Et cette nouvelle organisation est vraiment partie essentielle ou *sine qua non* de la fondation du séminaire.

Il n'y a pas eu de solution de continuité, quant aux éléments précités, nous le répétons, et cependant il faut admettre deux existences distinctes. Pour éclaircir cette pensée, on pourrait citer la légende ou mieux le fait suivant, attribué à un homme instruit et très intelligent. C'est le projet d'un chaland à construire, dit-on, sur le bord de la rivière de Rimouski. Notre

homme commença cette construction, mais changeant de plan, il en fit un navire à trois quilles et à trois mâts. Telle est l'origine amusante du célèbre bâtiment à trois quilles, et dont les journalistes de l'époque faisaient un usage si piquant. Félix, si je suis bien informé, cette construction remarquable, c'est précisement votre œuvre. Et alors pour vous, rien de plus facile à saisir 1° que dans cette construction, la forme seconde absorbe les éléments de la forme première ; 2° que l'on distingue deux existences, l'une, celle d'un chaland commencé, et l'autre, celle d'un navire à trois quilles. Félix, enfin, vous devez comprendre maintenant comment il se fait qu'avec les éléments du Collège industriel, M. Potvin en adoptant un autre plan et une autre organisation, a fondé le Séminaire de Rimouski, sans solution de continuité dans ces éléments préexistants.

Et la fondation de 1855? En quoi donc consiste-t-elle ? Elle consiste surtout dans un nouveau programme d'études sous l'administration de M. Tanguay comme supérieur ;—et de ce programme on excluait formellement le cours classique. « Ce que M. Tan-« guay avait en vue,—écrivait M. Potvin le 17 mars « 1870,—n'était pas absolument une école commer-« ciale, mais bien une école de tous les arts et mé-« tiers, car j'ai possédé longtemps son programme où « j'ai constaté le *prodigieux de ses plans*, puis en se-« cond lieu qu'il y aurait impossibilité de les réaliser.»

On voulait enseigner les arts mécaniques, l'agriculture, préparer les élèves au commerce et à la navigation. Du reste, l'enseignement des arts mécaniques et de l'agriculture n'y a jamais eu lieu : la fondation n'y était pas même à demi.

En quoi consiste la fondation de 1862 ?

Elle consiste également dans un nouveau programme, les matières partagées en détail, classe par classe, année par année : et ces matières y ont été fidèlement enseignées avec grands progrès comme préliminaire du cours latin ouvert en 1863 et qui y est devenu complet avec enseignement de la rhétorique, philosophie, mathématiques, théologie, etc. Cette fondation consiste dans un nouveau règlement qui distribuait le temps des élèves en récréation, études et classes règlement qui a été observé ponctuellement, même avec crainte, sous la main ferme, nous dirons, très rigide de M. Potvin qui faisait tout son possible, malgré les obstacles, pour réaliser son projet: former des prêtres.

Il y a eu deux organisations distinctes l'une de l'autre et deux buts différents ; —donc deux maisons.

— Dites-nous enfin, vers quel temps a failli le Collège fondé en 1855 ?

Quand la maison classique a commencé, la forme collégiale ou plutôt l'ébauche n'existait plus dans l'école du village dite Collège industriel. Et depuis quand ? On peut dire que l'agonie de la forme a commencé en 1859 après le départ de M. Tanguay *et même avant.* Cette ébauche de forme allait en s'évanouissant jusqu'à sa disparition complète, —jusqu'à devenir simple école modèle où les élèves sans distribution de temps, avec absences multipliées, n'apprenaient presque jamais leurs leçons, ne faisaient point de progrès, c'est évident, —mais perdaient leur temps et l'argent de leurs parents. Et en novembre ou décembre 1861 les classes furent fermées : ce système mourant avait expiré.

Dans une lettre de M. Potvin du 17 mars 1870, on lit : « Ce qu'il y a de certain, c'est que, si l'école (le « Collège industriel) a progressé dans les commence- « ments, en 1861 elle avait perdu son prestige, car, « au dire de M. Lapointe, elle ne valait pas plus « qu'une *école des concessions ou du 4e rang.*»

Le 24 février 1871, M. Forgues écrivant à M. Buteau, supérieur du Collège de Sainte-Anne, dit en parlant de M. Potvin : « C'est lui qui a ouvert cette « maison d'éducation ; elle n'existait pas avant lui, le « nom seulement existait. » On le sait, M. Forgues avait remplacé en 1859 M. Tanguay comme curé de Rimouski.

Un témoin oculaire, M. Potvin, va encore plus loin. Comme on l'a vu plus haut, page 48, il écrivait : « A mon arrivée à Rimouski en 1859, et plus « tard en 1860 et 1861, jamais je n'ai vu fonctionner « à Rimouski d'institution portant le nom de collège. »

Donc, rien d'étonnant si les commissaires d'écoles de Saint-Germain de Rimouski affirment avec conviction dans leur résolution de juillet 1864 *que le collège fondé par M. Tanguay a failli.*

Donc avant 1862, la maison de M. Tanguay avait failli et vraiment failli.

DERNIÈRE QUESTION

Ici, nous entendons encore Félix qui nous demande: —Mais vos témoignages en faveur de M. Potvin comme fondateur du Séminaire de Rimouski, faites-nous les donc voir. Voilà plusieurs fois que vous en parlez, et vous ne les avez pas encore produits. Enfin montrez-nous les ces fameux témoignages.

—Eh bien, oui, l'ami Félix, les voici ; et ils ne sont pas pour votre consolation.

PREMIER TÉMOIGNAGE :
CELUI DE MGR BAILLARGEON, ÉVÊQUE DE TLOA

On le sait, Mgr de Tloa a suivi pas à pas le travail de M. Potvin : donc Mgr de Tloa pouvait se former une opinion de science certaine, opinion d'une grande valeur, que l'on trouve dans au moins sept lettres adressées à M. Potvin, et dont voici les extraits (1) :

1° Le 18 février 1866.—« C'est ce que vous n'avez « pas de peine à croire, en vous rappelant combien « j'estime votre dévouement pour l'œuvre de ce col- « lège *qui vous doit tout.* »

2° 27 mai 1866.—« Au progrès de ce collège qui « vous reconnaîtra avec justice pour son *véritable fon-* « *dateur.* »

3° 1er août 1866.—« Priez donc Dieu avec moi qu'il « vous fasse la grâce de pouvoir continuer à soutenir « cette institution pour laquelle vous avez tant tra- « vaillé, *qui vous doit tout*, et qui a encore besoin de « vos services. »

4° 15 août 1866.—« Je fais des vœux et prie la « Sainte Vierge de vous rendre la santé afin que vous « puissiez continuer de travailler au soutien du Col- « lège de Rimouski dont *vous êtes* le véritable *fonda-* « *teur.* Le travail excessif auquel vous vous êtes « condamné jusqu'à ce jour a dû épuiser vos forces et « votre santé. C'est ce que comprennent tous ceux « qui *savent comme moi* ce que vous avez entrepris et « accompli *depuis quatre ans* dans l'intérêt du Col- « lège de Rimouski. »

(1) Nous avons souligné les passages probants.

5° 9 novembre 1866. « Dans le petit Collège de « Rimouski, pour lequel vous avez tant fait, *qui vous « doit tout*, que vous aimez tant, et que j'aime beau- « coup moi aussi. »

6° 23 avril 1867. « Personne n'a plus d'estime et « d'affection pour vous que moi, personne n'a plus de « reconnaissance que moi pour les services importants « que vous avez rendus en *fondant* comme vous l'avez « fait, au prix de tant de sacrifices héroïques et de « votre santé, le Collège si florissant de Rimouski, « institution si précieuse aujourd'hui pour le nouveau « diocèse, et qui va être la ressource de l'Evêque et « la pépinière de son clergé. Voyez comme la Di- « vine Providence prépare toutes choses pour ses fins, « à notre insu, et *vous êtes l'homme qu'elle a choisi « pour opérer ces choses, et accomplir cette grande « œuvre.* »

7° 9 août 1867.—« Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour la *fondation* du beau collège de Rimouski. »

Par ces extraits de sept lettres, on voit clair comme le jour que, dans l'opinion de Mgr de Tloa, M. Potvin est *le véritable fondateur* du Séminaire de Rimouski.

Il est impossible de se méprendre sur la preuve de Mgr Baillargeon. Ici il est bon, croyons-nous, de citer une règle d'interprétation que tout le monde admet pour juger sainement en histoire les opinions des hommes. Et cette règle d'interprétation, la voici : En histoire on prend les faits tels qu'ils sont ; on accepte les écrits et les paroles des personnes en cause dans leur sens naturel, et à moins de raisons évidentes on ne leur prête pas d'intentions contraires à leurs

discours. En considérant cette règle si conforme au bon sens, un ami de M. Potvin faisait les réflexions suivantes : « N'est-ce pas traiter cavalièrement les « lettres de Mgr Baillargeon que de leur attribuer un « sens détourné et amoindri ? De quel droit un écri- « vain peut-il interpréter de cette façon les lettres d'un « personnage grave et important comme Mgr l'arche- « vêque de Tloa, qui écrit non pas pour déguiser sa « pensée, mais pour exprimer les sentiments sincères « de son cœur et la ferme conviction de son esprit ? »

Tout le monde admet cette sage règle d'interprétation citée plus haut. Non, nous nous trompons, Félix ne l'admet pas. C'est incroyable. Mais en voulez-vous la preuve ? la voici : A la page 35 de sa brochure, Félix dit : « Par ces lettres de l'Evêque de Tloa, M. Potvin n'est pas reconnu fondateur de ce Collège. »

Monseigneur se fait-il l'écho des rumeurs ! — Encore une fois, c'est incroyable, mais c'est textuel, voir page 35 de sa brochure.

C'est plutôt par « reconnaissance » que Mgr de Tloa attribuait ce titre à M. Potvin. Autrement dit, insinue Félix, Mgr Baillargeon ne croyait pas à ce titre, mais il le donnait. C'est donc insinuer, Félix, qu'un vénérable évêque a répété au moins sept fois un mensonge, en se basant sur des rumeurs, lui qui avait la connaissance exacte des faits. Félix, ces remarques erronnées, ces insinuations perfides sont vraiment indignes d'un écrivain sérieux et méritent profond mépris. Encore une réflexion, Félix. Le sens presque général de votre brochure se résume en deux mots : insinuation fausse.

DEUXIÈME TÉMOIGNAGE : CELUI DES COMMISSAIRES DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

Dans une requête du 11 février 1864, au gouverneur général, le vicomte Monck, parlant du Collège de Rimouski, ces commissaires disent : » Que ce Collège existant depuis deux ans » Donc ce Collège remonte à 1862.

Dans un appendice au rapport de juillet 1864, les mêmes commissaires, d'après leur délibération, s'expriment ainsi :

« Aux mots : *date de sa fondation*, et *par qui fondé*, de cette feuille, il y a un changement qui s'explique de cette manière : La corporation du Collège de Rimouski, voulant que justice soit rendue à qui de droit déclare formellement que le collège fondé par le Rév. C. Tanguay a failli et que la fondation du Collège actuel de Rimouski est due au Rév M. G. Potvin, c'est ce que veut aussi le Rév. M. Lahaye qui est regardé comme le supérieur du Collège actuel, et enfin Sa Grandeur Mgr de Tloa dans ses correspondances dit toujours : Nouveau Collège de Rimouski. »

« Les commissaires et directeurs du Collège de Rimouski ont en conséquence regardé comme une grave erreur d'avoir dans les rapports de 1862 et 1863 attribué au Rév. M. C. Tanguay la fondation du Collège actuel de Rimouski et d'en avoir fait remonter la date à 1855. »

Ceci est le fait de la Corporation.

Quels étaient ces commissaires à cette époque ? On cite : M. l'avocat Hudon, l'instigateur de l'appendice précédent, MM. André-Elzéar Gauvreau, Théophile Couillard et Pierre Ringuet.

M. Ringuet était un respectable et ancien chantre et paroissien de Rimouski. M. Couillard, marchand, tenait commerce depuis longtemps à Rimouski ; ce qui suppose de l'intelligence et de l'expérience dans les affaires ; ce qui le rendait apte à bien juger dans les résolutions des commissaires. M. Jos.-Magloire Hudon était avocat, conseil de la Reine; M. Gauvreau, régistrateur. Ces derniers étaient donc « deux hommes « instruits, citoyens des plus respectables, très sages, « très prudents, pensant bien, ayant la confiance pu- « blique, et qui ont tout vu, tout entendu, et qui ont « parlé longuement dans le temps pour l'intérêt du « Collège » et dont ils ont réglé les commencements en leur qualité de commissaires.

On peut le dire, tous ces commissaires étaient les témoins oculaires de la faillite du Collège de M. Tanguay, et de la fondation, en février 1862, du Collège ou Séminaire actuel de Rimouski.

Voilà cette corporation scolaire très remarquable par ses membres, témoins oculaires, hommes pleins d'expérience et d'un grand sens, dont plusieurs sont très instruits, sachant ainsi fort bien se former une conviction sur l'évidence des faits ;—voilà ces hommes qui, sans intérêt personnel ni aucune passion quelconque, mais mus seulement par l'esprit de justice et de vérité, se font un devoir de déclarer que le Collège de M. Tanguay a failli, et que la fondation du nouveau Collège est due au Rév. M. G. Potvin.

Or, sait-on comment Félix traite ces hommes très remarquables par leur esprit de justice et de vérité ? A la page 31 de sa brochure, il les considère comme des menteurs. Parlant de cette déclaration, il dit qu'elle renferme autant de faussetés que de lignes d'écriture.

Il va jusqu'à considerer comme des insensés ces hommes au jugement sain et droit. Il dit page 32 : « On « savait, avant ce tour de force, qu'il est possible de « faire signer n'importe quoi par bien des bonnes « âmes, lorsqu'on s'y prend d'une certaine manière. »

Dire des injures, Félix, c'est mal ;—et des injures ne sont pas des arguments. Aussi vous reconnaissez, page 32, que vous défendez votre cause bien impartaitement.

Félix, il n'y a ici aucun tour de force. Ces âmes droites reconnaissent tout simplement une erreur, et affirment, sans être circonvenues d'aucune manière, la vérite qu'elles voient évidente dans leur conscience. Et cette vérité, la voici, Félix : « Le Collège de M. Tanguay a « failli, et M. Potvin est le fondateur du Collège ou « Séminaire actuel ouvert en 1862. »

TROISIÈME TÉMOIGNAGE : CELUI DE M. POTVIN

Ce prêtre, le dévouement même, que nous avons connu intimement durant nombre d'années, mis souvent en demeure de se prononcer sur la question du fondateur, ne nous a jamais exprimé son opinion : on aurait dit qu'il tenait à la conserver cachée dans le fond de son âme. Et aussi Félix, à la page IV, dit : « M. Tanguay s'est assuré que M. l'abbé Potvin n'a « jamais réclamé auprès du bureau de l'Instruction « Publique (il s'agit de la question du fondateur) : du « reste, il est facile d'établir que, entre ces deux mes- « sieurs, il n'y a jamais eu de contestation à ce pro- « pos. »

Pour cette fois qui n'est pas coutume, Félix est dans le vrai.

Oui, c'est bien vrai; ce n'est pas M. Potvin qui au-

rait fait des démarches, promesses d'argent, etc, pour être reconnu fondateur. Il le savait fort bien, la vaine gloire de ce monde passe comme une botte de paille en feu en attendant que le Seigneur donne à son tour une juste rétribution.

Et le héros de Félix, lui, a-t-il fait des démarches ? —Ce n'est pas le temps de parler.

Une chose évidente, le titre de fondateur ne s'achète pas. Il repose sur des faits que les dons, les cadeaux ne peuvent changer.

Que dit donc M. Potvin au sujet du fondateur ? A notre surprise, nous avons trouvé récemment le fond de sa pensée sur la question.

Le 11 février 1864, M. Potvin écrivant à Mgr de Tloa, disait : « Si Votre Grandeur a bien voulu approuver une maison nouvelle en sacrifiant un de ses sujets pour la diriger. » (Ici le sujet en question est M. Potvin lui-même). Et plus loin dans la même lettre : « Si je n'étais pas convaincu que la Divine « Providence veut un collège à Rimouski, si je n'avais « pas vu les commencements de cette maison ainsi que « les contrariétés, les difficultés, les oppositions qui « les ont accompagnés. . . .»

Quelle est, dans la pensée de M. Potvin, cette nouvelle maison dont il a vu les commencements ? Ce n'est pas la maison de M. Tanguay ouverte en 1855, parce que M. Potvin n'est venu à Rimouski qu'en 1859. C'est donc une autre maison.

A la page 136 de son manuscrit, M. Potvin, parlant du Collège de Rimouski, dit : « Que de combats « le directeur dût livrer ! Et que de confiance en Dieu « pour *entreprendre une telle œuvre*, n'ayant par lui-

« même aucune ressource, et ne pouvant en appeler à « la paroisse dans les moments difficiles, et encore « qu'il l'eût voulu, M. le curé s'y opposait ! Ce n'est « que dans l'automne 1866, *après quatre ans et demi* « *d'existence*, que M. le curé manifesta quelque con- « fiance envers le Collège. »

A la page 117 du même manuscrit on lit encore : « Il faut voir par soi-même quel ménagement il faut « observer dans une communauté *naissante* pour ne « pas entraver son existence. Aussi le premier direc- « teur qui a eu *tout à faire et à organiser*. . . . craignait « fort de ne pas réussir. . . . . »

De ces passages il se dégage que le fondateur du Séminaire de Rimouski est M. Potvin lui-même. Car on y voit que le directeur d'alors avait entrepris cette œuvre quatre ans et demi auparavant, c'est-à-dire en 1862, et ce directeur en 1862 était M. Potvin.

Notons-le en passant. Ce manuscrit de M. Potvin n'a pas pour but de réclamer pour lui le titre de fondateur, mais celui d'exposer simplement les commencements et les faits historiques de cette deuxième maison.

Quant à M. Potvin, on peut dire : *Non quæsivit gloriam suam, sed gloriam Dei.*

Dans une lettre de M. Potvin, en date du 25 avril 1875, au Rév. M. Elzéar Couture, préfet des Etudes au Séminaire de Rimouski, on lit ce qui suit : « Comme vous attachez une grande importance à la première phase du Collège de Rimouski, il me vient en pensée de vous procurer des dates dont vous tirerez le profit qu'il vous plaira. » (Archives du Séminaire).

Or la liste des dates fournies par M. Potvin com-

mence par celles-ci : « 12 janvier 1862. Ancienne sacristie cédée en jouissance pour tenir des classes. »

« 2 février 1862. Ouverture des classes du Collège de Rimouski. »

D'après ces dates il est aisé de voir que pour M. Potvin *la première phase du Collège de Rimouski*, qui est celle de sa fondation, s'ouvre en 1862 et non pas en 1855.

QUATRIÈME TÉMOIGNAGE : CELUI DE M. TANGUAY

Ecoutez, Félix ! Un jour la vérité sortit triomphante de la bouche de M. Tanguay lui-même.

Le 14 avril 1863, M. Tanguay répondant à une adresse présentée par le Collège de Rimouski qui recevait sa visite, exprima cette pensée : « C'est vrai, « j'ai eu l'idée d'un collège, mais M. Potvin a été « plus heureux que moi, il l'a mise à exécution. » Or exécuter un projet de collège, c'est véritablement le fonder : telle est l'œuvre de M. Potvin.

DIVERS AUTRES TÉMOIGNAGES

5 M. le grand vicaire Langevin écrivit de Québec, le 27 août 1863, quand il était secrétaire de l'archevêché, les lignes suivantes :

« Cher M. Potvin, Je vous envoie le plan que vous « méditerez et mûrirez avec M. le curé ; mais l'impor- « tant est d'amener les commissaires à prier l'Evêque « de faire cette organisation. »

Probablement il est question de la corporation interne.

Puis il continue : « Le sort futur du Collège en dé- « pend évidemment, et l'époque critique n'est pas

« encore passée. De la prudence et je pense que vous « réussirez à donner consistance à *votre œuvre.*

(Signé) Edmond Langevin, Ptre. »

Or quelle était l'œuvre de M. Potvin? C'était le collège fondé en 1862.

6° M. Gaspard Dumas rend aussi son témoignage. Il avait enseigné à l'école séparée du village en 1861, puis il continua l'enseignement au Collège jusqu'en 1867. C'est un témoin oculaire d'une grande compétence. Or voici ce qu'il écrivait à M. Potvin, le 12 octobre 1868 : « Je n'oublierai jamais les six belles « années pendant lesquelles je vous ai vu travailler « avec tant d'ardeur *à fonder une maison d'éducation* « avec rien, à rendre heureux tous ceux qui vous en- « touraient. »

Il nous a souvent exprimé sa conviction intime et la voici : « M. Potvin a fondé le Séminaire classique en 1862. »

7° Que M. Potvin soit le fondateur du Séminaire de Rimouski, tel était le sentiment du Rév. M. Duguay, témoin oculaire et contemporain de M. Potvin, et qui a été longtemps curé de Sainte-Flavie. Ce Monsieur assurait avec d'autres confrères que tout le clergé vivant alors dans le diocèse de Rimouski reconnaissait M. Potvin pour le vrai fondateur.

8° Le Collège de Sainte-Anne, nous affirmait en 1871 le préfet des Etudes de cette maison, reconnaissait aussi pour fondateur M. Potvin. On sait qu'à Sainte-Anne on suivait de très près la naissance et les développements du Séminaire de Rimouski, comme devant lui faire concurrence dans la suite.

9° M. Cyrille Légaré, directeur du Petit Séminaire

de Québec, dans un éloge de Mgr C.-F. Baillargeon, prononcé à l'Université Laval, le 30 juin 1871, disait: « N'est-ce pas encore l'intérêt qu'il (Mgr Baillargeon) « portait aux jeunes établissements, qui lui fit encou- « rager si puissamment les débuts du Collège de Ri- « mouski ? » Ainsi le Séminaire de Québec et l'Université Laval, selon M. Légaré, n'attribuent pas à Mgr Baillargeon la fondation du Séminaire de Rimouski, mais reconnaissent que ce vénérable prélat *encourageait les débuts de cette maison.* Or les débuts de cette maison, qui commença lors de la juridiction de Mgr de Tloa, étaient dus au dévouement de M. Potvin.

10 Tel était le sentiment de M. le grand vicaire Mailloux qui a fait une étude approfondie de la question.

11 L'Honorable Juge Ulric Tessier qui venait passer la belle saison à Rimouski dans le manoir seigneurial, même du temps de M. Tanguay,—écrivait à M. Potvin, le 2 mars 1865 : « Cher Monsieur, ... « c'est une œuvre difficile que *la fondation d'un collège,* « il me semble que le gouvernement devrait vous faire « une allocation raisonnable. »

12 Les habitants du comté et de la paroisse de Rimouski disaient : *Le Collège de M. Potvin,* tant ils étaient persuadés qu'il en est le fondateur.

13 C'était aussi la croyance générale des élèves du Séminaire de Rimouski qui ont vu les choses de leurs yeux ; et le sentiment de la justice allait si loin chez quelques uns, qu'ils raturaient la petite publication de Mgr Langevin, *Histoire du Canada en tableaux,* pour y écrire le nom de M. Potvin comme fondateur.

14 Le premier juillet 1868, tous les ecclésiastiques

de Rimouski envoyèrent à M. Potvin la photographie collective des élèves du Grand Séminaire. C'était un hommage qu'ils lui rendaient comme fondateur de la maison.

15° En 1893, on proposa l'offrande du portrait du Révérend M. Georges Potvin au Séminaire de Rimouski comme fondateur de ce Séminaire. Ce projet fournit l'occasion à nombre d'anciens élèves de M. Potvin d'exprimer leur opinion le reconnaissant fondateur du Séminaire de Rimouski.

Citons 1° les noms de ceux qui sont prêtres et qui aimaient à rendre cet hommage à la mémoire de M. Potvin, ce bienfaiteur de la Patrie. Ce sont les Rév. MM. Ph.-R. Sylvain, Th. Smith, Ulfranc St-Laurent, Ls-Alphonse Lamontagne, J.-Arthur Chalifour, Thos. Duret, Jos. St-Laurent, David LeBel, sr, Octave Drapeau et Ferdinand Pineau.

Le témoignage de ces prêtres qui ont vu M. Potvin organiser, ouvrir et maintenir le Collège de Rimouski est d'une valeur incontestable.

2° Citons encore, parmi ces anciens élèves, témoins oculaires, les noms de MM. Adhémar Martin, Adolphe Martin, avocat, Edouard Banville, Pierre Garon, magistrat stipendiaire, Alphonse Couillard, Pierre Garon, jr, Abraham Lepage, Enoch Lepage, Elzear Lamontagne, Auguste Lavoie et Nap. Dion, député.

Tous ces élèves, dont quelques uns sont disparus de ce monde, ont proclamé en toute justice que M. Potvin est le fondateur du Séminaire de Rimouski.

16° Voulons-nous encore le témoignage d'un autre prêtre, le Rév. M. Lapointe qui était curé de Rimouski lorsque M. Potvin entreprit la fondation du

collège classique ? Le voici. A l'examen public du 17 juillet 1863 qui donna tant de satisfaction au nombreux auditoire, M. Lapointe exprima les pensées suivantes : « Vous venez d'assister à un examen qui « fait tant de plaisir. Savez-vous à qui vous devez un « *commencement* si beau, si satisfaisant, si brillant de « cette jeune institution. Eh bien ! je vais vous le « dire, c'est à ce prêtre que sa modestie cache à nos « regards. Ce prêtre, le voilà, qu'il me pardonne (en « le montrant) ; c'est M. Potvin qui a travaillé,—j'en « ai été témoin,—non pas comme un homme, mais « comme trois hommes. »

M. Lapointe n'était pas alors un écolier, mais le curé de la paroisse. Il était d'une intelligence supérieure. C'était bien l'homme le plus apte à juger sur le fait même l'œuvre de M. Potvin.

Or devoir à M. Potvin *les commencements de cette jeune institution*, telle était la pensée de M. Lapointe, c'est bien le reconnaître comme fondateur du Séminaire de Rimouski.

17° Nous citerons encore le témoignage d'un témoin oculaire, celui de M. Forgues, curé de Rimouski durant deux ans, de 1859 à 1861. Ce Monsieur s'est trouvé en état de bien juger l'école séparée du village dite Collège industriel. Félix le reconnaît comme autorité en faveur de M. Tanguay. Reconnaîtra-t-il son autorité quand il s'agit de M. Potvin ou aura-t-il deux poids et deux mesures ?

Voyons l'extrait d'une lettre que M. Forgues écrivait, le 24 février 1871, à M. Buteau, supérieur du Collège de Sainte-Anne. Parlant de M. Potvin, il écrit : « Il (M. Potvin) a été pour moi un vicaire « plein de complaisance, toujours prêt à m'obliger, et

« pour son ministère plein de zele et de devouement
« Mais ce n'est qu'à mon départ de Rimouski qu'il
« s'est chargé du Collège de cette paroisse ; c'est *lui*
« *qui a ouvert cette maison d'éducation* ; elle n'existait
« pas avant lui, le *nom seulement* existait. Quoique
« je n'aie pas eu occasion de connaître sa capacité
« comme financier, je suis très porté à croire qu'il n'est
« pas du tout à mépriser sous ce rapport, car *il a ouvert*
« *le Collège de Rimouski* sans un sou devant lui, sans
« bâtisse, sans rien, cependant il a réussi.

Pour vraie copie,

(Signé) Chs Trudelle, Ptre. »

Ainsi M. Forgues avait constaté par lui-même que le Collège de M. Tanguay avait failli, et que M. Potvin est le fondateur du Collège ou Séminaire classique de Rimouski.

OPINIONS DE M. J.-B. MEILLEUR, ANCIEN SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ET DE MGR LANGEVIN

Nous disons *opinions et non témoignages*, parce que ces deux hommes éminents expriment leurs sentiments basés en grande partie sur ce qu'ils ont entendu dire, mais n'ont rien vu de leurs yeux des commencements du Séminaire de Rimouski.

Sans doute, ils veulent être justes, mais la question pouvant être vague dans leur esprit, il y a pour chacun d'eux contradiction du moins apparente dans leurs expressions.

De M. Meilleur, nous ne citerons que deux passages de son *Mémorial d'éducation*, édition 1876, dont l'un à la page 239, et le voici : « Cependant il n'est que juste de « constater en même temps que depuis cette époque

« (depuis 1856) on a fondé un collège classique à Ri-
« mouski. » Et à la page 266, on lit : « M. Potvin sut
« faire de cette institution ce qu'elle est aujourd'hui.
« C'est pourquoi il en est considéré comme le fonda-
« teur et le père. »

Allons plus loin. Selon Félix, pages V et VII, Mgr Langevin consulté « *veut bien laisser à ceux qui nous remplaceront* le soin de répondre aux trois questions suivantes : 1° Quel est le vrai sens attaché au mot fondateur ; 2° à quelle époque le Collège de Rimouski a été fondé ? 3° à quel titre le nom de fondateur est donné ? »

Ami lecteur, veuillez bien remarquer le persiflage des mots : « veut bien laisser », à l'adresse d'un vénérable évêque. C'est l'œuvre de Félix.

Parce que trop d'intérêts personnels étaient en jeu, Mgr Langevin préférait remettre la solution à plus tard.

Félix, à propos de Mgr Langevin nous avons promis (page 42) de vous dire pourquoi vous acceptez et refusez son autorité.

Dans votre brochure, page 37, vous dites qu'en 1867, Mgr Langevin reconnait dans sa circulaire du 13 juin M. Tanguay pour fondateur. Alors, vous acceptez son autorité, mais vous ne l'accepterez pas longtemps, parce que, par euphémisme, vous avez mal lu, pour ne pas dire plus.

Et nous allons vous le prouver. Dans sa Lettre pastorale du 13 juin 1867 (ce n'est pas une circulaire, Félix), Mgr Langevin, après avoir dit qu'à la demande de M. Tanguay, Mgr Turgeon permettait d'employer l'ancienne église à la fondation d'un collège aussitôt que la nouvelle église serait construite, ajoute : « puis

« le 6 août 1862, la fabrique était autorisée sur la re-
« quisition de Monsieur le curé Lapointe, à donner
« effet à cette résolution. Par le zèle et les soins de ce
« regretté curé et de Messieurs Lahaye et Potvin, cette
« *maison s'est donc fondée* et affermie, en dépit de l'op-
« position de plusieurs....»

Par les mots ci-dessus : « regretté curé », Félix devrait savoir que Mgr Langevin ne désigne pas M. Tanguay, mais M. Lapointe.

Pesez bien ces paroles : « Cette maison *s'est donc*
« *fondée* par le zèle et les soins de ce regretté curé et
« de Messieurs Lahaye et Potvin. »

Et ce passage relatif à la fondation, vous avez bien soin de l'omettre dans votre brochure, page 34.

Et vous voulez faire considérer par vos lecteurs Mgr Langevin en faveur de votre thèse, page 37, tandis qu'il est contre vous.

Oui, c'est très vrai, vous défendez, encore une fois, très imparfaitement votre cause.

En rétorquant l'argument de Félix, page 34, nous dirons : Mgr Langevin, par sa Lettre pastorale du 13 juin 1867, n'a certainement pas voulu dire que M. Tanguay était fondateur du Collège de Rimouski, car dans sa lettre du 26 août 1867 à M. Potvin, Sa Grandeur encore mieux informée et plus dans le vrai, écrivait :

« Cher Monsieur Potvin,—Vous recevrez avec cette
« note votre lettre de mission pour Saint-Pierre de la
« Malbaie. Mais avant que vous quittiez, sur vos ins-
« tances réitérées, le Collège de Rimouski, je crois
« remplir un devoir en vous remerciant de tout cœur
« du bien que vous lui avez fait, du dévouement ex-

« traordinaire, presque surhumain que vous avez té-
« moigné à cette maison que vous avez *commencée*,
« *organisée, soutenue quasi sans ressources.* Merci
« donc encore une fois, et que le Seigneur vous récom-
« pense.

« Croyez-moi, cher Monsieur,
Votre tout dévoué serviteur,
(Signé) † Jean, Ev. de S. G. de Rimouski. »

Nous dirons encore une fois : Mgr Langevin, par sa Lettre pastorale du 13 juin 1867, n'a certainement pas voulu dire que M. Tanguay était fondateur du Collège de Rimouski, car dans son Mandement d'institution canonique d'un séminaire diocésain, Sa Grandeur, encore plus informée de la vérité, disait en parlant du Séminaire de Rimouski « d'un collège que « *venait d'ouvrir à S. Germain le Révérend M.* « *George Potvin*, vicaire de cette paroisse, avec l'au-
« torisation de Mgr Baillargeon, et la coopération du
« curé, de la fabrique et des commissaires d'écoles. »

L'on comprend maintenant pourquoi Félix dit que Mgr Langevin n'est pas une autorité quand Sa Grandeur reconnait M. Potvin pour fondateur du Collège de Rimouski.

Et cependant, après ce compliment, il invoque son nom en faveur de M. Tanguay en se basant sur une lettre pastorale qu'il tronque et dont il travestit la pensée !

Pauvre Félix, la mauvaise foi suinte de toute part !

Enfin nous dirons qu'elle est bien futile l'objection que Félix, page 34, prend dans la petite brochure intitulée: «Histoire du Canada en tableaux», (publiée par Mgr Langevin, 3ième édition, 1869) où, à l'article fondation, on lit : «Collège de Rimouski, *date de sa fon-*

dation : *1863*, fondateurs : La fabrique et l'Evêque. »

D'abord la date 1863 exclut M. Tanguay qui a fondé son Collège en 1855.

On a voulu dire 1862, c'est évident d'après tout ce qui précède. Et ici le mot *fonder* s'entend de bienfaits ; c'est ce que l'on comprend après avoir vu l'interprétation de la défunte *Voix du Golfe* du 22 octobre 1869, inspirée par l'évêché. Car la fabrique avait donné jouissance de la vieille église et de l'emplacement du cimetière pour l'usage du Collège, et l'évêque, après 1867, au moins cinq ans depuis l'ouverture du Collège classique, avait permis (?) aussi la jouissance d'une terre de deux arpents sur quarante. Dans son intention, il voulait donner cette terre moyennant plusieurs charges.

Or la jouissance d'une église comme local, et d'une terre comme assistance, c'est un bienfait même nécessaire, mais ce n'est pas réellement ouvrir, organiser, maintenir une maison d'éducation, ce n'est pas la fonder dans le sens de notre thèse.

DERNIÈRE OBJECTION

Enfin, parlons d'une objection qui n'est pas sérieuse.

Ne pourrait-on pas dire que M. Tanguay est fondateur du Séminaire actuel de Rimouski parce que, en 1856, il a obtenu une subvention du gouvernement ?

Il faut répondre : non, parce que le Séminaire actuel implique un ordre de choses tout autre que celui du Collège industriel de M. Tanguay. En effet, il implique une nouvelle organisation, un nouveau programme, un nouveau règlement, en un mot, une nouvelle maison, ce qui certainement n'est pas l'œuvre

de M. Tanguay, mais celle du véritable fondateur M. Potvin.

Une subvention du gouvernement était un élément nécessaire pour le Collège industriel de M. Tanguay. Mais une subvention *seule* ne fonde pas une maison d'éducation. Pour son Collège, il fallait à M. Tanguay d'autres éléments nécessaires, il lui fallait les élèves de l'école du village, il lui fallait des professeurs, il lui fallait un programme et une organisation. Retranchons élèves et professeurs, programme et organisation, et le Collège industriel n'existait pas.

Demander une subvention c'est beaucoup, ou plutôt c'est peu, c'est simplement écrire une lettre à cette fin, mais le point capital, c'est que la subvention soit *allouée*. Si elle est refusée, toutes les demandes seront vaines. L'argent, c'est le nerf, et c'est le pouvoir public qui l'accorde. Par des subventions, le gouvernement fait ouvrir des routes : il en est le créateur ;—et si un octroi fonde un collège, il faudrait plutôt dire que, par sa subvention, le gouvernement, et non M. Tanguay, a fondé le Collège industriel de Rimouski.

Les subventions obtenues à l'époque de M. Tanguay ont été employées de son temps. Pour en avoir d'autres, il devenait nécessaire de faire de nouvelles demandes, comme on le voit dans la lettre du 25 avril 1860 de M. Chauveau, surintendant, à M. Forgues, où il dit : « faire un rapport chaque année, accompagné d'une demande d'aide. »

Sans ces demandes réitérées, il est à présumer que la subvention cessait, parce que le Collège s'en allait en faillite.

Le mérite de ces nouvelles demandes revient, non

pas à M. Tanguay, mais aux personnes qui les faisaient.

De même pour la nouvelle maison, la nouvelle organisation qu'il venait de créer, M. Potvin demande et demande souvent l'assistance du gouvernement, et l'obtient avec les efforts de personnes influentes.

Et on ne voit pas comment M. Tanguay, parce qu'il a obtenu des subventions plusieurs années auparavant, serait le fondateur de la nouvelle maison, de la nouvelle organisation qui n'est pas son œuvre. — Autant faudrait dire que l'argent obtenu en 1832 pour l'école du village de Rimouski, ouverte en 1830 par le Sieur Jean-Baptiste Saint-Pierre, constitue ce dernier fondateur du Collège industriel puisqu'au fond c'est la même institution qui a changé de nom et de programme du moins en perspective. Mais les amis de M. Tanguay ne trouveraient pas juste cette argumentation ; et ils auraient raison.

L'argent obtenu par M. Tanguay était dépensé de son temps, on vient de le dire, et pour en avoir d'autre en 1862, il fallait de nouveaux efforts, de nouvelles influences. De là un travail nécessaire, travail qui n'était plus celui de M. Tanguay, mais celui de M. Potvin.

D'ailleurs fonder une maison d'éducation, ce n'est pas percevoir de l'argent même nécessaire ; — ainsi chaque année une foule de localités demandent des secours pour *aider* des écoles déjà existantes ou pour en ouvrir d'autres, et il ne vient à personne la pensée que par *cette aide seule*, c'est fonder des écoles. Mais une fondation ou formation véritable consiste à donner à des éléments préexistants, élèves et professeurs, une forme voulue par un règlement et un

programme, et à maintenir cette forme voulue par une bonne discipline et les différentes ressources de la maison.

Ami lecteur, nous croyons avoir rempli notre tâche. Selon nous, il est évident que fonder une maison d'éducation, c'est la créer, l'instituer, comme l'expliquent les autorités, Mgr Guérin et Bescherelles ;—c'est en avoir le projet et l'exécuter.

M. Potvin a-t-il eu le projet d'un collège classique à Rimouski ? — Oui. — A-t-il exécuté son projet ? — Oui. Donc il a fondé le Séminaire classique de Rimouski. Nous l'avons vu, c'est un fait prouvé amplement de cent manières différentes. Et les preuves et la tradition continuent à révéler aux esprits impartiaux cette grande œuvre de M. Potvin.

Et pour clore notre thèse, nous emprunterons une magnifique page d'éloquence, extraite d'un discours prononcé à Rimouski, le 31 mai 1876, par M. Thos Bérubé, prêtre, lors de la bénédiction du nouveau séminaire.

« En février 1862, dit-il, l'oreille du distrait qui « passait par l'ancienne église depuis quelque temps « déserte et muette, y entendait un bruit inaccoutumé, « y constatait *un nouvel ordre de choses* : cent cinq « enfants et jeunes gens étaient là réunis ; l'œil plein « de feu, le front rayonnant, ils y puisaient avec une « dévorante avidité la vie du cœur, la vie de l'intelli- « gence. L'ancienne sacristie venait d'être cédée en « jouissance à MM. les commissaires de la municipa- « lité scolaire du village de Rimouski. Un prêtre et « quatre professeurs étaient à la tête du *nouvel éta- « blissement*. Mais déjà le local est trop petit, il faut « plus d'espace à la jeune plante qui grandit, qu'une

« sève vigoureuse, fournie par une culture éclairée, « fait jaillir pour ainsi dire et développe avec une ra- « pidité prodigieuse. Aussi l'ancienne église elle- « même.... reçoit-elle bientôt les nouveaux hôtes... « Mais hélas ! il n'y a que des murs : restent donc des « réparations de toutes sortes, des salles de tous genres « à faire, tout à créer, et l'argent manque. Une voix « éloquente va parler au cœur des paroissiens dévoués « et aussitôt les ressources arrivent : on avait entendu « feu M. Epiphane Lapointe qui dort depuis longtemps « dans une tombe, » sous le sanctuaire de la cathédrale.

« Déjà en 1863, le cours commercial ne suffit plus, « et la langue d'Homère comme celle de Virgile et de « Bossuet, dévoile ses plus secrètes beautés. — Six « professeurs donnent des leçons à plus de cent élèves « dont vingt-trois pensionnaires, puis en octobre le « S. Sacrifice de la messe se célèbre pour la première « fois dans la maison : les prémices en sont aux bien- « faiteurs. » Puis le progrès continue à se développer avec une rapidité merveilleuse.

« Mais j'entends bien une voix qui me dit : Nous « constatons bien un mouvement rapide de croissance, « un développement prodigieux eu égard aux difficul- « tés à vaincre : *où en est donc la cause?* Regardez, au « milieu du profond silence de la nuit, dans un pau- « vre appartement sans feu, malgré nos rigoureux « mois d'hiver, un homme se livrant à des veilles « sans fin, à un travail fébrile. Voyez-le tout à coup « parcourir ces différents endroits de la maison où « partout sa présence est requise. Ici il crée, là il « transforme, partout il fait des prodiges. Tout à la « fois, directeur, procureur, professeur, préfet des

« études et de discipline, il est partout et à tout : obs-
« tacles sans cesse renaissants, maladie, froid, travail
« herculéen, sacrifices héroïques et de tous genres,
« rien ne l'arrête, il court, il bondit. Il *veut*,—et cette
« puissance admirable de l'homme qui a percé les
« montagnes, aboli les distances et dit sa pensée à
« tous les points du globe à la fois, *l'énergie* a mieux
« fait par lui, elle a fait, malgré l'apathie, malgré la
« pauvreté, circuler la lumière et la chaleur dans des
« cœurs et des intelligences jusque là inconscients
« d'eux-mêmes. Ecoutez, chacune des pierres de la
« maison que nous allons quitter, chaque écho qui en
« résonne, chaque âme qui y a vécu prend une voix
« et dans la plus sublime des harmonies, l'harmonie
« de l'admiration, de l'amour et de la reconnais-
« sance, répète le nom que vous prononcez avant
« qu'il jaillisse de mon cœur sur mes lèvres, le nom de
« M. George Potvin. »

Et l'auditoire éclate en transports d'acclamations. Ces admirables paroles de M. Bérubé avaient fait vibrer les cœurs des paroissiens de Rimouski, témoins du travail héroïque de M. Potvin.

Ne soyons donc pas surpris si, un jour, Mgr Baillargeon, qui connaissait le dévouement sans bornes de ce prêtre si zélé pour la gloire de Dieu, ne soyons pas surpris, disons-nous, si Mgr Baillargeon, témoin de l'œuvre de M. Potvin, lui écrivait un jour : CE COLLÈGE VOUS RECONNAITRA AVEC JUSTICE POUR SON FONDATEUR.

O Séminaire de Rimouski ! mon *Alma Mater* ! à ce nom, mon cœur vibre avec une profonde émotion. O Séminaire de Rimouski ! vas-tu reconnaître, sous l'impulsion de la justice et des paroles prophétiques

d'un vénérable évêque, vas-tu reconnaître ton père et ton fondateur, le Révérend Messire George Potvin, qui t'a fait surgir pour la gloire du Seigneur? L'avenir le dira.

Discipulus testis.

APPENDICE

Nous avons cité, page 61, la lettre de M. l'abbé Arsenault, secrétaire de l'archevêché de Québec, nous la reprodutisons ici tout au long.

" Québec, 22 mai 1900.

" Monsieur le chanoine R.-Ph. Sylvain,
Supérieur du Séminaire de Rimouski.

" Cher Monsieur le Supérieur,

" J'ai repassé la liste des documents envoyés par l'archevêque de Québec à M. C. Tanguay durant le temps qu'il a été curé de Rimouski, et je n'ai vu aucune mention du Collège de Rimouski. Ce n'est que deux ans et demi après son départ, c'est-à-dire le 1er janvier 1862, qu'il est question de faire servir l'ancienne église à l'établissement d'un collège industriel, et encore à cette date Mgr de Tloa ne veut rien décider à ce sujet avant d'avoir vu M. Lapointe alors curé de Rimouski. Dans l'été de 1862, le même M. Lapointe demande un prêtre pour en faire un directeur du collège, et Monseigneur lui répond qu'il n'a pas de prêtre disponible pour cette fin et Sa Grandeur ajoute que le vicaire de M. Lapointe pourrait en prendre la direction en attendant que l'établissement s'affermisse et qu'il soit possible d'y nommer un directeur.

" Veuillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

(Signé) J.-Cl. Arsenault, Ptre. "

Nous avons dit, page 64, que parfois la direction de M. Potvin était très rigide. Plusieurs l'ont trouvé d'une sévérité outrée en quelques circonstances. Cela pouvait lui arriver dans les moments où il était surchargé de besogne, de contradictions et d'accablement. Le premier à le regretter était M. Potvin lui-même, et les élèves punis le reconnaissaient souvent, et si plusieurs ont gardé un souvenir amer, d'autres étaient profondément pénétrés du sentiment de son dévouement héroïque et de ses

bontés. Et s'il était lion pour les mutins, il avait le cœur et les tendresses d'une mère pour les élèves dociles.

En preuve, voici une page écrite par un ancien élève, page intitulée : SOUVENIR SUR LE DÉPART DE M. POTVIN DU COLLÈGE POUR LA GASPÉSIE.

27 août 1867.

O mon Dieu ! qu'il y a de cruelles séparations !..... Hier soir, le Révérend Messire Potvin quittait le Collège de Rimouski, maison qu'il a commencée, et nous disait un dernier adieu. Les élèves de la paroisse, reconnaissant l'immense dévouement de ce bon prêtre qui a toujours brûlé du désir de leur bien, étaient venus le saluer une dernière fois. Il leur disait : " Si j'ai tant travaillé pour vous, mes chers enfants, c'est que je voulais faire de vous des prêtres. "

Les citoyens du lieu lui présentent une adresse sous enveloppe, ne pouvant faire autrement. Ils lui expriment leurs vifs sentiments pour le grand bien qu'il n'a cessé de faire à l'instruction de la jeunesse. De bonnes mères de famille viennent lui dire adieu. Plusieurs élèves présents au moment de son départ ne peuvent s'empêcher de lui témoigner encore une fois, dans une petite adresse écrite à la hâte, leur profond regret de le voir partir, et leur vive reconnaissance pour sa sollicitude constante envers eux.

Et moi qui dois tout à cet apôtre de Dieu mille fois béni, mes larmes expriment le langage de mon cœur. Il prit son souper avant de partir ; hélas ! qu'il est triste ! qu'il sera toujours profondément gravé dans mon souvenir ce dernier souper !—" Oh! qu'il est dur, disait-il, de se séparer d'un autre soi-même ! "—Et il pleurait, et nos larmes coulaient. C'était notre dernier souper. Chose étrange, on riait ! Mais non, le cœur pleurait et la bouche mentait. Allons, il faut partir, encore un adieu, une bénédiction !

M. Potvin monte en voiture.—Oh ! adieu, Collège, dût-il dire en lui-même, adieu, maison que j'ai commencée pour vous faire, ô mon Dieu ! des véritables serviteurs, des prêtres au cœur apostolique, embrâsés de votre amour, et brûlant pour le salut de nos frères ! Adieu ! maison que j'ai soutenue au milieu de bien des privations, au milieu de bien des misères, maison qui

a vu ma santé s'épuiser dans la multitude de mes travaux. Et pourtant, ô mon Dieu, il me semble que je n'ai presque rien fait, mais vous étiez le témoin de mes brûlants désirs. Adieu surtout, vous, enfants que j'ai aimés, *quasi animam meam* ! Oui, je vous portais tous dans mon cœur pour vous offrir au Seigneur ! Adieu, enfants que je bénis, je me sépare de vous. Mais jamais la distance des lieux n'empêchera mon esprit de revenir se plaire au milieu de ceux que j'ai aimés et que j'aime encore...

Et les voitures nous emportaient avec vitesse à la Pointe-au-Père. Dans celle de M. Potvin se trouvaient MM. Laliberté, directeur du Collège, J.-B. Blouin, nouveau curé de Rimouski ; puis dans les autres venaient MM. Colfer, prêtre, Lepage et Smith, ecclésiastiques, A. Lamontagne, Arthur Chalifour, Jos. St-Laurent, Adhémar Dion, Adolphe et Elisée Martin, étudiants, Ls Lavoie, marchand, et quelques autres. Déjà au moment de se saluer pour la dernière fois, M. le directeur se lève et parle à peu près en ces termes : " M. Potvin, avant de partir, nous ne pouvons nous empêcher de vous exprimer nos plus vifs remerciements pour tout le bien que vous avez fait au Collège de Rimouski. Soyez persuadé que le souvenir ne s'en effacera de notre mémoire qu'avec nos jours. "—M. Potvin répondit en ce sens, je crois : " M. le directeur, le témoignage de reconnaissance que vous me donnez à mon départ du Collège de Rimouski pour la Gaspésie, et tous vos égards pour moi me sont extrêmement sensibles ; j'en suis dans la confusion. Je vous remercie donc de cette marque de générosité de votre part, et j'espère qne le Collège va progresser vite, grâce aux talents de ses bons directeurs. Maintenant étant appelé à exercer le ministère dans la Gaspésie, j'espère que vous ne m'oublierez pas dans vos prières. "

Puis il nous presse la main encore une fois : " Adieu, mes bons amis. " Et il ne peut se décider à quitter les élèves qui ont toujours été l'objet de son dévouement. Enfin, cruelle séparation, au milieu des larmes, des sanglots, je dirais, des cris déchirants.... Adieu pour la dernière fois !....

Nous remontons en voiture pour revenir, mais nos cœurs d'étudiants l'accompagnaient dans le voyage et lui souhaitaient mille bénédictions du Très-Haut.

UN ANCIEN ÉLÈVE

Parmi les témoignages établissant que M. Potvin est le fondateur du Séminaire de Rimouski, on pourrait citer encore l'extrait suivant d'une allocution composée et prononcée par M. Napoléon Gagné, élève de Rhétorique, à l'examen du Séminaire de Rimouski, le 30 juin 1870.

MONSEIGNEUR, (1)

....." C'est encore un bonheur et un devoir de rappeler la mémoire de ces hommes qui se sont imposé tant de sacrifices pour nous procurer les avantages dont nous jouissons aujourd'hui, et qui ont laissé dans nos cœurs un souvenir ineffaçable. Vous, surtout citoyens de Rimouski, qui avez vu surgir cette maison, qui lui avez vu jeter les premières lueurs de son enseignement, vous souvient-il des sacrifices qu'un prêtre, jeune encore, mais plein d'un zèle inaltérable, s'imposait pour *son établissement ? Privé de ressources*, et par là même impuissant en face d'une si haute entreprise, que de fois n'a-t-il pas fait appel à votre libéralité qui, grâce à Dieu, n'a pas manqué de produire des fruits abondants de générosité ! " (Archives du Séminaire).

L'affirmation n'est pas bien catégorique, dira-t-on. C'est vrai. Mais il faut remarquer que cet élève s'adressait à Mgr Langevin,—et que Mgr Langevin, dans une petite brochure, *l'Histoire du Canada en tableaux*, avait mis pour fondateur *l'Evêque et la fabrique*.

Or, il fallait à cet élève une certaine dose de courage pour attribuer, en présence de son évêque et dans un discours public, la fondation du Séminaire de Rimouski à ce jeune prêtre, le Révérend M. Potvin. Et ce discours, il faut le dire, était prononcé , en 1870, avec l'approbation des autorités du Séminaire. Ce qui indique le sentiment de la tradition.

(1) Mgr Langevin.